



**Les mémoires
de Habib Essid**
Révélations édifiantes
d'un intense combat

Pr Hatem Kallel
L'illustre médecin
tunisien **qui combat
le Covid en Guyane**

N° 126 - Novembre 2021 - 5 DT • www.leaders.com.tn

Leaders



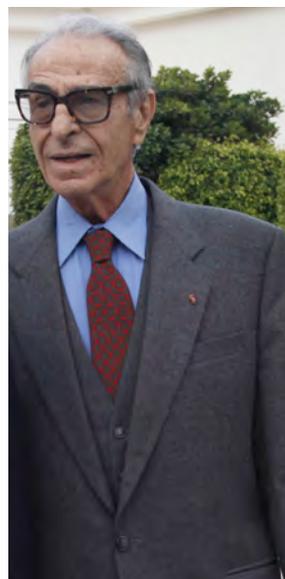
Eco-Finances

En plein dans le dur!

Par Elyès Jouini



De l'islamophobie ou l'échec de Vatican II



SOMMAIRE

Editorial

- 3** Tant que c'est encore jouable !
Par Taoufik Habaieb

En couverture

- 16** Silence, on gouverne !
26 Composition du gouvernement
32 Le temps des quickwins est révolu, nous sommes désormais «dans le dur»
Par Elyès Jouini

Opinion

- 38** Le retour à un régime autocratique est-il envisageable ?
Par Riadh Zghal

Success Story

- 40** Pr Hatem Kallel : l'illustre médecin tunisien qui combat le Covid en Guyane

Tribune

- 44** De l'islamophobie ou l'échec de Vatican II
Par Abdelaziz Kacem

International

- 50** Conférence de soutien à la stabilité de la Libye
Quelques lueurs d'espoir de lendemains meilleurs
Par Mohamed Ibrahim Hsairi
56 Comment gérer le retour des femmes maghrébines des zones de tension ?

Société

- 58** Une flotte ottomane à Toulon au XVIe siècle
Par Mohamed El Aziz Ben Achour
64 Les faux-semblants du Principat
Par Ammar Mahjoubi
68 Les mémoires de Habib Essid : révélations édifiantes d'un intense combat
74 Quatrans en déshérence : de Abdelaziz Kacem
78 Faouzia Charfi : l'islam et la science. En finir avec les compromis
83 Hakim Ben Hammouda : Il n'y a pas de globalisation heureuse
88 Slim Gomri : vie de pêcheurs
91 Abdelmajid Chaker : un illustre disciple de Bourguiba
96 Abdelbaki Hermassi : le sociologue rattrapé par la politique et la diplomatie

Billet

- 98** Les questions qui fâchent : prix, salaires et pouvoir d'achat
Par Habib Touhami

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafea Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaies • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khoulood Kefi • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

SD-WAN

RÉUSSISSEZ VOTRE TRANSFORMATION
DIGITALE AVEC LA SOLUTION SD-WAN



Retrouvez les solutions business
de TT sur businessstawa.tn



tunisiatelecom.tn

L'édito

Tant que c'est encore jouable !

S **L'économique et le financier s'imposent en priorité absolue. De toute urgence.** Alors que la classe politique, décriée, s'échine à décrypter les contours des réformes institutionnelles que le Président concocte silencieusement une stratégie pour le pays, les argentiers de l'État sont aux abois, tant les caisses sont vides. Les chefs d'entreprise, et surtout les petits métiers, commencent à perdre pied. Les ménages voient fondre leur pouvoir d'achat déjà érodé.



• Par Taoufik Habaieb

Kaïs Saïed doit s'en convaincre : le salut est dans le renflouement des finances publiques. Le spectre des licenciements massifs, des faillites, d'un retard dans le paiement des salaires et le règlement des marchés publics hante les Tunisiens. Le cortège qui s'ensuit, en débrayages sociaux et blocages des services essentiels, ajoute à l'angoisse la perte de tout espoir, de toute confiance.

Le risque social se fait menaçant. La stabilité et l'ordre public du pays sont bien maintenus. Sans que le pays soit à l'abri de troubles sociaux pouvant l'embraser à la moindre étincelle. La flambée des prix, la montée du chômage et l'érosion des revenus en seront le catalyseur. La perspective des sacrifices à consentir du fait des réformes nécessaires et urgentes ne fait que compliquer la situation.

Nous devons tous nous rendre à l'évidence : on ne peut plus différer les réformes. Quel que soit le prix à payer, la Tunisie doit s'y engager résolument en ultime recours. Les indicateurs économiques et financiers traçant une descente aux enfers sont têtus: impossibles à démentir.

Inverser la tendance et redresser les courbes ne se feront pas par magie. Chaque point d'indice est à gagner au prix de réformes à entreprendre. Chaque réforme doit être alors

paramétrée en fonction de son rendement. Les données sont claires. La Tunisie ne peut persister dans son errance, en prenant tous les risques. Nous sommes bien entrés dans le dur, mais une étroite fenêtre reste encore ouverte (Lire l'analyse d'Elyès Jouini).

Toute l'habileté sera celle du gouvernement. Il lui appartient de montrer sa capacité à finaliser avec doigté et intelligence la matrice réformes/financements et l'insérer dans une stratégie réaliste et réalisable, crédible et acceptable. Cette démarche, il ne doit pas l'accomplir tout seul. L'implication de l'Uggt et de l'Utica principalement et d'autres composantes de la société civile est essentielle, avant de partager la stratégie avec les Tunisiens. Sans l'endossement des partenaires sociaux et l'opinion publique, point de crédit ne sera accordé par les bailleurs de fonds, le FMI en tête, aux demandes tunisiennes de financement.

L'Uggt a un rôle historique à jouer : changer de statut, sans perdre son âme. De la revendication, passer à l'implication totale. De la surenchère de ses troupes, à leur ralliement au projet national, quitte à différer les demandes et à accepter une trêve sociale.

L'Utica a une grande bataille à mener. Elle doit contribuer à la lutte contre l'évasion fiscale et la sous-déclaration, à la réduction du régime fiscal forfaitaire et à l'inclusion de l'informel.

Le gouvernement est attendu sur des fronts essentiels. Il demeure comptable de la maîtrise de l'inflation, du gel des prix des produits essentiels, de la traque des circuits informels et de la contrebande et de la relance de l'investissement.

Mais, c'est au président Kaïs Saïed de mettre tout son poids. A trois niveaux. Fort de son plébiscite populaire et de l'autorité de son magistère, il est en mesure de réunir les partenaires sociaux autour des choix ultimes, sans lignes rouges, ni tabou et s'assurer de leur appui, sans réserve. La stratégie bouclée, il est le mieux placé pour la présenter aux Tunisiens, la leur expliquer et solliciter leur adhésion aux solutions douloureuses inévitables. Il ne lui restera plus alors qu'à s'adresser solennellement aux institutions financières et aux amis de la Tunisie, tenant en main le dossier solide d'un projet bancable.

C'est à ce dernier espoir que les Tunisiens peuvent s'accrocher. ■

T.H.



Mission accomplie

Il revient à Carthage après avoir dirigé le ministère de l'Intérieur pendant dix semaines cruciales. Ridha Gharsallaoui, conseiller principal auprès du président de la République, qui était jusque-là chargé des questions sécuritaires, avait en effet été dépêché le 29 juillet dernier à l'Intérieur pour reprendre en main un ministère jusqu'alors géré directement par intérim par l'ancien chef du gouvernement, Hichem Mechichi. En ligne directe avec le chef de l'Etat, il a assuré la transition jusqu'au retour de Taoufik Charfeddine, nommé de nouveau ministre de l'Intérieur, poste dont il avait été limogé le 6 janvier dernier.

De retour à Carthage, Ridha Gharsallaoui a été promu officier dans l'Ordre de la République. ■



Processus électoral : quelle réforme ?

Le 10e anniversaire des élections du 23 octobre 2011 pour la Constituante allait passer sous grand silence n'était-ce la conférence nationale qui lui a été dédiée par Euromed Droits et la Fondation Friedrich-Ebert. Sous le titre de «*Quelles leçons peut-on en tirer?*», divers acteurs-témoins ont été invités à croiser leurs lectures critiques du système électoral tunisien, mais aussi de la première décennie de transition vers la démocratie.

Rarement réunies depuis longue date, de nombreuses figures, parfois tombées dans la discrétion, se sont retrouvées à cette occasion. Mustapha Ben Jaafar, Naziha Rejiba (Om Zyed), Youssef Chahed, Souhayr Belhassen, Chawki Tabib, Zohra Driss, Bochra Belhadj Hmida, Larbi Chouikha, les trois présidents successifs de l'Isie —Kamel Jendoubi, Chafik Sarsar et Nabil Baffoun— et autres activistes de la société civile étaient ravis d'y prendre part. Quatre panels de discussion devaient traiter successivement du retour sur le processus électoral, réformer pour quels objectifs, les instances indépendantes et le processus et les propositions de la société civile. ■

Le syndrome de la page blanche

Kamel Jendoubi n'a pas manqué de pointer du doigt les multiples ruptures de charges à l'avènement de chaque nouveau gouvernement. «*Chacun veut effacer le travail précédent et tout recommencer à zéro. C'est un véritable syndrome de la page blanche*», a-t-il déploré. L'ancien président de l'Isie regrette tout ce temps perdu, de fausses manœuvres et de déceptions. Kamel Jendoubi, qui rejoindra en 2016 le gouvernement Habib Essid en tant que ministre chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme, a porté un regard très critique tant sur l'Isie que la tentation hégémonique de certains partis politiques. Ce qui n'a pas servi, selon lui, l'accélération de la transition démocratique. ■



ECAM COUNCIL 2021

EUROPEAN CORPORATE COUNCIL ON AFRICA AND THE MIDDLE EAST

SECOND EDITION

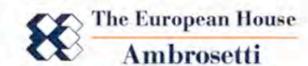
NEW WAYS TO CARE

Monday, **November 1**, 2021

The St. Regis, Rome



IN COLLABORATION WITH



TOUS UNIS POUR LA TUNISIE



BH
GROUP



Slim Laghmani et le jeu de pendule

A contre-courant, Slim Laghmani s'inscrit pour le maintien du mode de scrutin proportionnel pour les élections législatives, en fixant un seuil minimum d'accès au parlement de 5 ou 7%. Il soutient la nécessité d'apporter des révisions quant aux conditions à satisfaire par les candidats, le poids électoral de certaines circonscriptions surreprésentées et la réduction du temps judiciaire pour le traitement des infractions électorales.

Commentant les diverses propositions d'amendement du système électoral, Laghmani craint un jeu de pendule qui risque de faire basculer la Tunisie d'un extrême à un autre. Il considère que l'idée d'élire les futurs députés à la base dans des circonscriptions très serrées, délimitées par les secteurs (imadats), puis à partir d'un premier tirage au sort dans les délégations, et d'un deuxième (les gouvernorats) est de nature à fragiliser le pouvoir législatif face à un exécutif très fort, avec un président de la République directement élu au suffrage universel. En outre, un pouvoir exécutif à une seule tête et un parlement élu par étapes conduiraient à un régime peu équilibré, constitutionnellement présidentieliste et politiquement autoritaire. Le débat sur la séparation des pouvoirs et la répartition des attributions serait alors théorique et purement formel.

Au-delà du mode de scrutin pour les élections législatives, qu'il soit uninominal, fondé sur un système de listes, à un ou deux tours, ce qui compte le plus, selon Slim Laghmani, c'est surtout la valeur des acteurs politiques. Qu'ils soient dirigeants de partis ou candidats, ils déterminent par leur sens de l'Etat et le dénominateur commun qui les unit, en dépit des idéologies, la stabilité et l'efficacité politiques. ■

Bon vent !

Dr Malte Gaier, nouveau représentant de la Konrad-Adenauer à Tunis

Il arrive de Beyrouth où il avait dirigé le bureau de la Fondation Konrad-Adenauer pendant près de cinq ans. Dr Malte Gaier, titulaire d'une licence en communication et média, d'une maîtrise en histoire, est docteur en études islamiques. Analyste de risques sur le Pakistan, l'Afghanistan, l'Inde et le Népal, il a été chargé de projet au bureau de la Fondation à New Delhi (2012-2014) avant d'être en charge du desk Maghreb et pays du Levant, au siège à Berlin (2015-2017), et de partir pour le Liban.

Dr Gaier succède à Tunis au Dr Holger Dix, nommé en Afrique du Sud. ■



Barbe : le premier véhicule militaire tunisien

Son nom s'apparente à celui du cheval tunisien arabe barbe, connu pour son endurance et sa performance, et il est appelé à une longue carrière. C'est le premier véhicule militaire tunisien, conçu dans les ateliers du ministère de la Défense nationale. Destiné au transport des troupes,

blindés et anti-mines, il inaugure toute une série de véhicules que l'industrie militaire tunisienne s'apprête à lancer avec une double performance d'un taux d'intégration élevé (60%) et d'un coût réduit (20% seulement par rapport au marché international)..



TUNISIA DESERT CHALLENGE
EXTREME RALLY-RAID
5 - 13 NOVEMBER 2021

Fueled By



AN
INTERNATIONAL
TEAM
PROVIDING A
CLIENT CENTRIC
EXPERIENCE

Le duel du samedi à midi



La tranche horaire était laissée à l'abandon par la plupart des stations radio. Seule Mosaïque FM y programmait, entre 12 et 14 heures, une émission dédiée au showbiz. A peine arrivée à la matinale de Shems FM, du lundi au vendredi, Meriem Belcadhi a

eu l'idée de proposer aux auditeurs un rendez-vous hebdomadaire, le samedi, dans un format long, où ses invités sont plus à l'aise pour partager leurs récits et rebondir sur l'actualité, pendant deux heures. Ayant la main heureuse et sachant sélectionner ses invités, Meriem Belcadhi, qui laisse un grand vide sur la chaîne télé Al Hiwar Ettounsi, a rapidement conquis une large part d'audience radio.

De son côté, Mourad Zghidi est monté au même créneau horaire, en installant le samedi sa nouvelle émission intitulée «*Nous avons un Agenda*». Le concept est

différent de celui de Meriem, même s'il fait une large part aux personnalités politiques de premier plan, et s'agence en rubriques successives avec deux nouveautés dans les médias tunisiens : l'actualité en Libye et la vie agricole..



Qui est José María Arbilla, le nouvel ambassadeur d'Argentine à Tunis

Il succède à Claudio Javier Rozenzwaig, promu secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, et continuera sans doute sur la même lancée. Le nouvel ambassadeur d'Argentine, José María Arbilla, 49 ans, est un diplomate de carrière, particulièrement spécialiste des relations économiques internationales et fin connaisseur de l'Union européenne et du Mercosur.

Avant sa récente nomination à Tunis, il était depuis 2018 directeur national des négociations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères, du Commerce international et du Culte, chargé notamment de la coordination de l'équipe interministérielle argentine aux négociations avec l'Union européenne, l'Ale, le Canada, la Corée, le Mexique, le Pérou et Singapour, parmi d'autres.

Diplomate de carrière depuis l'année 2000, il a été promu au

grade de ministre extraordinaire et plénipotentiaire de première classe en 2017. À l'étranger, il a servi à la mission argentine auprès de l'Union européenne de 2012 à 2018, d'abord comme chef du secteur économique, et puis comme ministre conseiller et chargé d'affaires. Entre 2004 et 2009, il était l'attaché économique et commercial de l'ambassade de la République argentine au Chili.

Il est titulaire d'un master en relations internationales de l'Université catholique de Rio de Janeiro (Brésil) et d'un diplôme de doctorat en sciences politiques de l'Université de Louvain (Belgique). Il a complété sa formation de diplomate au sein de l'Institut du service extérieur de la nation (Isen) et à l'Académie diplomatique brésilienne (Institut Rio Branco) entre 1997 et 1999.

Né en 1971 à Río Gallegos (Patagonie), il est marié et père de deux enfants.



Présidence de la République

• Cour de cassation



Moncef Khou
Premier président

Présidence du gouvernement



Hatem Gafsi
Conseiller



Sarra Rejeb
Conseillère



Akissa Bahri
Conseillère



Samia Charfi Kaddour
Conseillère

Elections

Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones (Fidef)



Slaheddine Zahaf
Président

Ordre des experts-comptables de Tunisie (Oect)



Walid Ben Salah
Président

Chambre tuniso-allemande de l'industrie et du commerce (AHK)



Ibrahim Debache
Président

Diplomatie

• Nouveaux ambassadeurs accrédités à Tunis

Sun Nahmkook
Ambassadeur de la République de Corée du Sud

Tahir Hussain Andrabi
Ambassadeur de la République islamique du Pakistan

Ngulkham Jathom Gangte
Ambassadeur de la République d'Inde

• Nouvelle ambassadrice de Tunisie

Distinctions



Dr Basma Makhoulf Shabou
Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres en France pour l'année 2021



Hayet Rais
Lauréate du Prix international «Creativity Award For Women Writers (ICA)», pour sa contribution à la promotion de la langue arabe, de la culture de la paix et de la tolérance par le Centre culturel arabo-indien (Iacc) à New Delhi.



Hanene Tajouri Bessassi
Ambassadrice auprès des Etats-Unis d'Amérique

Ministère de l'Intérieur



Yasser Mesbah
Chef du Bureau de Presse et porte-parole du ministère

Décès



Pr Abdelbaki Hermassi
83 ans, docteur en sociologie et PhD de l'Université de Californie à Berkeley. Ancien ambassadeur représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Unesco à Paris, ministre de la Culture (1996-2004) et des Affaires étrangères. Président du Conseil supérieur de la communication (2008-2011).



Mohamed Ali Bouleymen
79 ans, ancien maire de Tunis (1986-1988 et 1990-2000). Il a été secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Équipement et de l'Habitat, chargé de l'Habitat (1988-1990), ancien délégué général de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Paris.

Mokhtar Ghriss

Journaliste à l'agence TAP, ancien rédacteur en chef au journal Achaab, organe de l'Uggt.

Kais Rostom

Scénographe, artiste pluridisciplinaire. Sonia Ismail, artiste peintre.



Jaber El Mahjoub
83 ans, artiste peintre, chanteur et compositeur.



Abdelmajid Chaker
94 ans. Chef scout, dirigeant de l'Uggt, directeur du parti Néo-Destour (1956), ancien ministre de l'Agriculture (1962-1964) puis de l'Information (1966-1966). Ambassadeur de Tunisie à Alger, Belgrade, Stockholm et Berne.

CARTE FIRST

Offrez à votre enfant sa première carte bancaire

100%
GRATUITE

SANS COMPTE
BANCAIRE



بمحبّتكم نقدّمو

Offrez à votre enfant, âgé moins de 18 ans, sa première Carte Bancaire Prépayée "FIRST CARD" afin de lui permettre de gérer son argent de poche d'une manière autonome, simple, sécurisée et sous votre contrôle.

La Carte Bancaire de votre enfant "FIRST CARD" est une carte MasterCard prépayée, octroyée **gratuitement, sans compte bancaire** et rechargeable jusqu'à 1000 DT, avec les avantages d'une carte bancaire classique : Retrait d'argent sur GAB (BNA et autres banques) et règlement de vos achats sur internet et auprès des commerçants équipés de TPE.

Plus d'avantages offerts par votre "FIRST CARD" sur vos sites : mybnah24.bna.tn - www.bna.tn

*Offre valable au 31/10/2021 et dans la limite du stock disponible.



Mohamed Hammi

Deglet Nour



La Deglet Nour est une variété de dattes originaire de Tunisie. Elle est principalement cultivée dans les régions du Jérid et du Nefzaoua.

La Deglet Nour est extra-moelleuse, charnue et sa peau est très fine, sa couleur est claire, dorée et translucide, son noyau est petit. Placée devant une source de lumière, le noyau transparait. 

Silence, on gouverne !

La consigne est ferme. Carthage aurait intimidé au nouveau gouvernement de s'imposer un silence médiatique absolu, pour se consacrer au travail de fond. Pas de déclarations à la presse, pas d'entretiens avec les journalistes — même en off — pas de fuites: juste un minimum de communiqués de presse, si nécessaire. Tous s'y plient, la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, la première, se contentant devant les journalistes et les photographes d'un léger sourire, d'un petit geste de la main. Même lors de son voyage officiel en Arabie saoudite, à l'occasion du sommet de l'Initiative du Moyen-Orient vert, la couverture médiatique a été réduite à l'essentiel.

M Mais, au-delà de ce verrouillage de l'information qui ne saurait durer encore longtemps, et que les médias déplorent vivement, il est certain que le gouvernement est très absorbé par sa tâche. Tous planchent en charrette. Si les ministères régaliens (Justice, Défense, Intérieur et Affaires étrangères) sont au quotidien en direct avec Carthage, deux autres pôles se mettent en branle.

L'éco-finance en surchauffe

Les ministères en charge des questions économiques et financières sont à l'œuvre en étroite collaboration avec la Banque centrale pour esquisser les sorties de crise. Sihem Boughdiri Namsia a dû pousser un grand ouf de soulagement en se voyant déchargée de l'Investissement et de la Coopération internationale pour se concentrer sur les Finances, son domaine de prédilection.

Samir Saïed, ingénieur centralien, banquier, hérite alors d'un ministère de l'Économie et de la Planification recentré. Son périmètre couvre

également le développement régional et l'investissement. Comme ses prédécesseurs, c'est lui qui siègera au nom de la Tunisie aux instances des institutions financières régionales et internationales (Banque mondiale, BAD, Banque islamique, etc.), à l'exception du FMI, le siège revenant de droit par la loi au gouverneur de la Banque centrale.

Aïda Hamdi s'implique de son côté. Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, chargée de la Coopération internationale, elle prend ses marques et apporte sa contribution, notamment à travers la mobilisation de la diplomatie économique.

Les réunions conjointes se multiplient en plusieurs formats. D'abord en tête-à-tête entre les membres du gouvernement et le gouverneur de la BCT, mais aussi à trois, voire à quatre, et également en présence des staffs respectifs. A l'ordre du jour, la stratégie générale des réformes, la loi de finances rectificative pour l'année 2021 et le budget de l'État pour 2022. Avec, cependant, des urgences qui s'imposent à l'agenda.

Des séances de travail s'enchaînent aussi avec l'Uggt et l'Utica, dans un premier round de prise de connaissance, d'échanges et de programmation des étapes à venir.

A l'international, interlocuteur au quotidien du FMI, la Banque centrale garde la ligne ouverte avec Washington DC. Quant à la Banque mondiale, une première réunion conduite par Férid Belhaj, vice-président pour la région MENA, et les ministres tunisiens concernés a laissé une bonne impression. Samir Saïed, Sihem Boughdiri Namsia

et Aïda Hamdi ont fait montre d'une bonne équipe, imprégnée de ses dossiers et à la recherche de meilleures solutions appropriées.

Mais l'essentiel, à présent, est de délivrer. La stratégie, les réformes, les financements.

Les technos sur le pont

Le deuxième pôle, technique et sectoriel, est lui aussi sur le métier. Équipement, transports, tourisme, emploi, jeunesse et sport, culture, éducation, et

universités, mais aussi agriculture et commerce et autres départements : il faut relancer la machine, remobiliser l'administration, sortir les dossiers de projet et reprogrammer. Et se rendre sur le terrain.

La cheffe du gouvernement veille au grain. Najla Bouden challenge son équipe pour élaborer ses plans d'action et fixer leurs tableaux d'exécution. C'est sur cette base qu'elle pourra finaliser son programme de gouvernement et le soumettre au président Saïed. En espérant qu'il sera efficient. ■



■ **Leila Jaffel**

La nouvelle ministre de la Justice, Leila Jaffel ne pouvait mieux étrenner ses nouvelles fonctions qu'en recevant le tout nouveau premier président de la Cour de cassation, Moncef Kechaou. Il vient juste d'être nommé dans ces plus hautes fonctions par le président de la République, sur proposition du conseil supérieur de la Magistrature. Ont pris part à cette audience Fethi Arroum, procureur d'Etat général auprès de la Cour de cassation et Imed Derouiche, procureur d'Etat général, directeur des services judiciaires au ministère de la Justice.

■ **Neila Nouira Gongi**

Avec les chefs d'entreprise et les dirigeants de l'Utica, Neila Nouira Gongi, nouvelle ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est dans son élément naturel. Jusque-là PDG du Pôle de Compétitivité Monastir-El Fejja (pendant 15 ans), elle est très imprégnée de la réalité de l'entreprise et de l'investissement.



■ **Sarra Zaafrani Zenzeri**, ministre de l'Équipement et de l'Habitat. Sa passion, c'est de construire des routes, des ponts et des autoroutes. Son mérite, c'est d'y réussir. Cette ingénieure générale spécialisée en génie civil était jusque-là directrice générale de l'Unité de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation des projets des autoroutes et la libération d'emprise des projets des voiries structurantes des villes. Ministre ou pas, elle endosse toujours son gilet jaune et met son casque de chantier sur la tête pour aller sur le terrain. Ouverture d'une première tranche de l'échangeur qui enjambe de cité El Khadhra pour aller vers la route de La Marsa et Tunis, relance des travaux de l'autoroute Gabès-Médénine et doublement de la route romaine, la régionale n°117 entre Djerba et Zarzis : elle fonce déjà sur le champignon.





■ **Mahmoud Elyes Hamza,**
ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche
Ce bureau historique, il le connaissait déjà de longue date, sans avoir songé y
exercer un jour. Jusque-là président de l'Institut de la recherche et de
l'enseignement supérieur agricoles (Iresa), ce spécialiste en génie rural, des
eaux et forêts s'investit à fond.



■ **Samir Saïed,**
ministre de l'Economie et de la
Planification
Pas une minute à perdre, il sait qu'il doit
monter en puissance très rapidement.
Son credo : on ne peut plus différer les
réformes.

■ **Kamel Deguiche,**
ministre de la Jeunesse et des Sports
Superbe retour en poste. Limogé par Mechichi le 15 février dernier, il reprend,
huit mois après, son ministère. Immédiatement opérationnel, il est à l'œuvre.
D'arrache-pied. Grand sportif, il était en première ligne lors du marathon pour le
dépistage du cancer du sein.



Au service de la Tunisie depuis 1999



Composition du gouvernement

Cheffe du gouvernement

- Najla Bouden Romdhane



Ministres

- Leila Jaffel : ministre de la Justice,
- Imed Memiche : ministre de la Défense nationale,
- Taoufik Charfeddine : ministre de l'Intérieur,
- Othman Jerandi : ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger,
- Sihem Boughdiri Nemsia : ministre des Finances,
- Samir Saïd : ministre de l'Économie et de la Planification,
- Malek Zahi : ministre des Affaires sociales,
- Neïla Nouira Gongi : ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie,
- Fadhila Rebhi Ben Hamza : ministre du Commerce et du Développement des exportations,
- Mahmoud Elyes Hamza : ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime,
- Ali Mrabet : ministre de la Santé,



- Fethi Sellaouti : ministre de l'Éducation,
- Moncef Boukthir : ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- Kamel Deguiche : ministre de la Jeunesse et des Sports,
- Nizar Ben Neji : ministre des Technologies de la communication,
- Rabi Majidi : ministre des Transports,
- Sarra Zaafrani Zenzri : ministre de l'Équipement et de l'Habitat,
- Mohamed Rekik : ministre des Domaines de l'État et des Affaires foncières,
- Leila Chikhaoui : ministre de l'Environnement,
- Mohamed Moez Belhassine : ministre du Tourisme,

- Ibrahim Chaïbi : ministre des Affaires religieuses,
- Amel Bel Haj : ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées,
- Hayet Guetat Guermazi : ministre des Affaires culturelles,
- Nasreddine Nsibi : ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Secrétaire d'État

- Aïda Hamdi : secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, chargée de la Coopération internationale.

Chronologie

Présidence de la République

29 septembre 2021

Le président de la République charge pour la première fois une femme, Najla Bouden Romdhane, de former le nouveau gouvernement.
Entretien téléphonique entre le président Kaïs Saïed et la chancelière allemande Angela Merkel.
Entretien téléphonique entre le président Kaïs Saïed et la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo.
Fin de mission de deux conseillers principaux à la présidence de la République:
• Moez Ouertani, chargé des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile
• Maher Ben Rayana, chargé des dossiers sociaux

30 septembre 2021

Ikrar Nusa Bhakti, ambassadeur de la République d'Indonésie en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République.
Etienne Thévoz, ambassadeur de la Confédération suisse en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République.
Néjib Ktari, premier président de la Cour des comptes et président de la Cour de discipline financière, remet au chef de l'État un rapport de contrôle sur la gestion administrative et financière de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie).

2 octobre 2021

Entretien téléphonique entre le président Kaïs Saïed et son homologue français Emmanuel Macron.

4 octobre 2021

Le chef de l'État reçoit Youssef Bouzakher, président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Le président de la République Kaïs Saïed remet ses lettres de créance à Hanène Tajouri Bessassi, nouvelle ambassadrice de Tunisie auprès des États-Unis d'Amérique.

6 octobre 2021

Entretien téléphonique entre le président Kaïs Saïed et l'Emir du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani.
Le président Kaïs Saïed rend hommage aux trois militaires tués dans le crash d'un hélicoptère à El Hamma, dans le gouvernorat de Gabès.

7 octobre 2021

Entretien téléphonique entre le président Saïed et son homologue égyptien Abdel Fattah Al-Sissi.

8 octobre 2021

Le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Marouane El Abassi, remet au chef de l'État le rapport annuel de la Banque.
Le président du Conseil du marché financier (CMF), Salah Essayel, remet au chef de l'État le rapport annuel du CMF.
Limogeage du gouverneur de Gabès, Mongi Thameur.
Limogeage du P.D.G. de la Sncft, Belgacem Tayaa.

9 octobre 2021

Kaïs Saïed reçoit Louise Mushikiwabo, la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

11 octobre 2021

Annonce officielle de la composition du nouveau gouvernement dirigé par Najla Bouden Romdhane.

Kaïs Saïed préside la cérémonie de prestation de serment de Mme Bouden Romdhane et des nouveaux membres du gouvernement.

12 octobre 2021

Entretien téléphonique entre le président Saïed et son homologue algérien, Abdelmajid Tebboune.

13 octobre 2021

Le président de la République Kaïs Saïed s'entretient avec le ministre de l'Intérieur Taoufik Charfeddine et la ministre du Commerce Fadhila Rabhi Ben Hamza.
Le président Kaïs Saïed décore l'ancien chargé de la gestion du ministère de l'Intérieur, Ridha Gharsallaoui, des insignes d'officier de l'Ordre de la République.

14 octobre 2021

Le président de la République préside le premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement.
Le président de la République reçoit l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Tunisie, Donald Blome.

15 octobre 2021

Le président de la République préside la cérémonie de commémoration du 58e anniversaire de la fête de l'Évacuation à Bizerte.
Le président de la République reçoit un appel téléphonique du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission européenne, Josep Borrell.

20 octobre 2021

Le président de la République Kaïs Saïed reçoit en audience Ahmed Aboul Gheit, secrétaire général de la Ligue des États arabes.

21 octobre 2021

Kaïs Saïed préside le Conseil ministériel du gouvernement.
Limogeage du gouverneur de Gafsa, Sami Ghabi.

22 octobre 2021

Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le ministre des Affaires étrangères et ministre d'État chargé des affaires du Cabinet de l'État du Koweït, Ahmed Nasser Al-Mohammed Al-Sabah.

Décret-loi n° 2021-1 du 22 octobre 2021 relatif au passe vaccinal concernant le virus SARS-CoV-2.

24 octobre 2021

Premier voyage officiel à l'étranger de la nouvelle cheffe du gouvernement, Najla Bouden Romdhane, pour conduire la délégation tunisienne au sommet de l'Initiative verte du Moyen-Orient à Riyad, en Arabie saoudite.

Décret-loi n° 2021-1 du 22 octobre 2021, relatif au passe vaccinal concernant le virus SARS-CoV-2

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Il est attribué un passe vaccinal à chaque personne de nationalité tunisienne ou résidant en Tunisie, âgée de dix-huit (18) ans et plus et ayant achevé son schéma vaccinal contre le virus « SARS-CoV-2 ».

Le passe vaccinal mentionné au premier alinéa du présent article peut être également attribué aux personnes de moins de dix-huit (18) ans ayant achevé leur schéma vaccinal.

Le passe vaccinal mentionné au premier alinéa du présent article est attribué aux étrangers arrivant en Tunisie et les Tunisiens titulaires d'attestations ou de passes vaccinales délivrées dans des pays étrangers.

Il est également attribué un passe spécifique aux personnes pour lesquelles la vaccination contre le virus « SARS-CoV-2 » est contre-indiquée.

Le modèle du passe vaccinal, ses caractéristiques techniques et les conditions et modalités de son attribution sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des technologies de la communication.

Art. 2 - Les personnes mentionnées au premier et troisième alinéas de l'article premier du présent décret-loi doivent présenter le passe vaccinal pour accéder aux espaces suivants :

- Les structures et sièges relevant de l'État, des collectivités locales et des instances, entreprises et établissements publics,
- Les établissements éducatifs et universitaires, les établissements de formation professionnelle, les crèches, les jardins d'enfants et les koultabs relevant des secteurs public et privé, et les centres de protection sociale,
- Les structures de santé publiques et privées pour l'accompagnement des malades ou pour les visites,
- Les prisons, les centres de rééducation des enfants délinquants et des centres de garde à vue pour les visites,
- Les cafés, restaurants et diverses catégories de locaux, des unités touristiques et espaces recevant du public,
- Les lieux et espaces réservés aux activités de loisirs et des fêtes, et à l'accueil des foires, colloques, manifestations artistiques, scientifiques, culturelles et sportives ainsi que les lieux de culte.

Art. 3 - Toute personne de nationalité tunisienne soumise aux dispositions du présent décret-loi doit présenter le passe vaccinal lors de sa sortie du territoire tunisien des différents postes frontaliers terrestres, maritimes et aériens.

Art. 4 - Les ministères doivent organiser des campagnes intensives de vaccination au profit de leurs agents et leurs préposés, en coordination avec le ministre chargé de la santé.

Le calendrier des campagnes sectorielles de vaccination sont fixés par des communiqués conjoints du ministre chargé de la santé et du ministre de tutelle sectorielle, et ce, au plus tard sept (7) jours à compter de la date de publication du présent décret-loi au Journal officiel de la République tunisienne.

Il est également fixé dans le même délai prévu au deuxième alinéa du présent article le calendrier de vaccination des personnes placées dans les établissements pénitentiaires et

les centres de rétention, et ce, par décision des ministres chargés de la santé, de la justice et de l'intérieur.

Art. 5 - L'agent public et le salarié du secteur privé bénéficient d'un jour de congé payé pour se faire vacciner à condition de présenter à son supérieur hiérarchique ou à son employeur la preuve qu'il a été vacciné. L'agent ou le salarié bénéficie également d'un congé de maladie en plus du congé précité, sur la base d'un certificat médical qui lui est délivré à cet effet.

Art. 6 - Le défaut de présentation du passe vaccinal entraîne la suspension de l'exercice de fonctions pour les personnels de l'État, des collectivités locales et des instances, entreprises et établissements publics, et le contrat de travail pour les salariés du secteur privé, et ce, jusqu'à la présentation du passe vaccinal.

La période de suspension de l'exercice de fonctions et du contrat de travail n'est pas rémunérée.

Art. 7 - Les agents chargés de l'accueil du public dans les espaces et lieux relevant du secteur public mentionnés à l'article 2 du présent décret-loi, sous la responsabilité de leurs chefs hiérarchiques, sont chargés de l'application de l'interdiction de pénétrer dans ces espaces et lieux en cas de non-présentation du passe vaccinal.

En cas de manquement aux dispositions du premier alinéa du présent article, les poursuites disciplinaires sont engagées contre les agents concernés conformément à la législation en vigueur.

Les peines prévues aux articles 125 et 127 du code pénal s'appliquent en cas d'agression contre les agents mentionnés au premier alinéa du présent article à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Art. 8 - En cas de constat de tout manquement à l'application de l'interdiction de pénétrer dans les espaces et lieux relevant du secteur privé mentionnés à l'article 2 du présent décret-loi, le gouverneur territorialement compétent prend un arrêté de fermeture temporaire de l'espace ou du lieu dans lequel l'infraction a été commise, et ce, pour une durée maximale de quinze (15) jours. Les établissements de santé privés ne font pas objet d'arrêté de fermeture.

Art. 9 - Il est procédé au constat prévu par l'article 8 du présent décret-loi par les inspecteurs du contrôle économique, les agents d'hygiène, les médecins du travail, les inspecteurs du travail et les agents de contrôle et d'inspection relevant des organismes publics de tutelle, chacun dans son champ de compétence, et ce, par procès-verbal établi par deux agents commissionnés et assermentés après avoir fait connaître leur qualité et présenté leurs cartes professionnelles.

Le procès-verbal comporte obligatoirement les déclarations de l'agent contrevenant, ainsi que la date, le lieu et l'objet du constat, et doit mentionner également que le contrevenant a été informé de la date et du lieu de sa rédaction.

L'agent contrevenant qui assiste à la rédaction du procès-verbal doit le signer. S'il refuse de le signer ou de faire ses déclarations, mention en est faite au procès-verbal.

Les agents chargés de constater les infractions sont autorisés, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à pénétrer dans les espaces et lieux mentionnés à l'article 2 du présent décret-loi.

Les procès-verbaux sont transmis au gouverneur territorialement compétent, lequel peut requérir le concours de la force publique pour exécuter les arrêtés de fermeture.

Art. 10 - Les dispositions des articles 2, 3 et 6 du présent décret-loi entrent en vigueur après deux mois de la date de sa publication au Journal officiel de la République tunisienne. Ces dispositions restent en vigueur pendant une durée de six (6) mois à compter de l'expiration des deux mois précités.

Art. 11 - Le présent décret-loi sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 octobre 2021.

Le Président de la République
Kais Saïed



C'est plus sérieuse



TRANQUILLE

Que vous soyez propriétaires ou locataires,

COMAR Multirisque Habitation PLUS

vous offre une protection complète :

Incendie • Vol • Responsabilité civile • Dégâts des eaux • Bris de glaces • Défense et recours

PLUS

L'Assistance au Domicile



MULTIRISQUE HABITATION PLUS



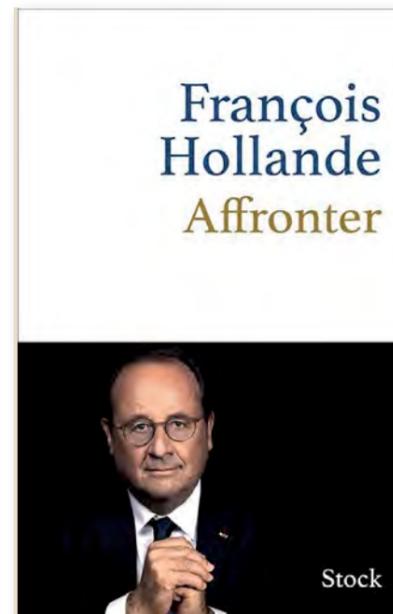
COMPAGNIE MÉDITERRANÉENNE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
Siège Social : Imm. COMAR, Av. H. Bourguiba, 1001 Tunis
Téléphone : 71 340 899 - Télécopie : 71 344 778

www.comar.tn

François Hollande Contre un régime d'Assemblée, pour un vrai régime présidentiel

Comment un ancien président peut-il être utile ? « C'est être libre », écrit François Hollande dans son livre *Affronter* qu'il vient de publier aux éditions Stock. « Libre de s'appuyer sur son expérience pour juger de la situation du pays et de l'état du monde, ajoute-t-il. Libre de penser sans fard, sans désir de plaire, sans crainte de déplaire et sans rien rechercher pour lui-même. » En « observateur engagé et non plus en acteur partisan », l'ancien président français n'a cessé de suivre l'évolution de l'actualité, en examinant le désordre politique et en essayant de démonter les mécanismes destructeurs. Sa réflexion porte sur les défis majeurs que la France doit affronter, portant un regard attentif à l'architecture institutionnelle. Comment doivent fonctionner le président de la République, le parlement et le gouvernement ? Dans quelle séparation des pouvoirs ? Et avec quelle synergie d'efficacité ?

D'emblée, François Hollande s'inscrit contre un régime d'Assemblée et en faveur d'un vrai régime présidentiel. Fort de son expérience de député, et de conseiller du président Mitterrand à l'Élysée, de premier secrétaire du Parti socialiste, puis de président de la République (2012 -2017), il développe son analyse. Au moment où la Tunisie aborde une révision constitutionnelle annoncée d'ampleur, les réflexions de l'ancien président français pourraient enrichir le débat. ■



Affronter
de François Hollande
Editions Stock, 288 pages, 20.90 €

Je suis convaincu qu'un régime d'Assemblée ne pourrait faire face aux épreuves de notre temps aussi bien internationales qu'intérieures. J'ai pu le mesurer comme président au regard des règles qui pouvaient entraver l'action diplomatique et militaire de mes collègues chefs de gouvernement. Je l'ai notamment vécu lors du drame syrien ; la lourdeur des procédures parlementaires fut l'une des raisons de la passivité de l'Occident devant l'utilisation des armes chimiques par Bachar el-Assad et de la lenteur de la réaction de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Une République parlementaire aurait pour première conséquence d'en finir avec l'élection du président au suffrage universel. Ce prétendu progrès serait vécu par les Français comme une régression. C'est en effet un curieux procédé que de vouloir élargir la démocratie en privant les citoyens du droit de choisir leur premier dirigeant. Les élections législatives deviendraient le scrutin majeur et les partis, pourtant faibles et divisés, auraient le premier rôle pour décider de la vie d'un gouvernement. Où serait le progrès démocratique ?

(...)

Je pense qu'il faut sortir de l'ambiguïté institutionnelle et instaurer en France un vrai régime présidentiel. C'est-à-dire faire du chef de l'État le seul responsable de l'exécutif et donner au Parlement une place bien plus éminente que sa position actuelle.

Dans ce cadre, le président ne nommerait plus un Premier ministre, cette fonction serait supprimée, mais une équipe directement placée auprès de lui. En échange, puisque le gouvernement ne serait plus responsable devant l'Assemblée nationale, le chef de l'État perdrait son droit de dissolution. L'article 49.3 n'aurait plus de raison d'être. L'exécutif ne pourrait donc plus faire pression sur le Parlement : il devrait composer avec lui. Je pense notamment aux lois de finances dont l'adoption conditionne la mise en œuvre de la politique du pays. C'est ce qui se produit aux États-Unis avec l'obligation de trouver un accord dans un temps limité, sous peine d'interrompre le fonctionnement des administrations.

Cette séparation des pouvoirs introduirait une clarté bienvenue dans l'exercice des responsabilités et assurerait l'efficacité de l'action publique. Le président disposerait de larges compétences qu'il exercerait directement. Il réaliserait lui-même les arbitrages au sommet de l'État, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque le Premier ministre, selon l'article 20 de la Constitution, « détermine et conduit la politique de la Nation » et « dispose de l'administration et de la force armée ». Or, qui peut encore prétendre qu'il en est ainsi ? Qui peut vraiment affirmer que le chef du gouvernement est le chef de la majorité ? Qui peut croire

qu'il tire sa légitimité de la confiance de l'Assemblée, alors qu'il est nommé et révoqué par le président ?

Pourtant, sa place dans l'appareil d'État n'a pas changé. Le Premier ministre dispose en effet de tous les rouages pour assurer sa fonction d'animation et de coordination interministérielle et notamment du secrétariat général du gouvernement. Cet organe est chargé de suivre la préparation des projets de loi, de décrets et d'enregistrer les arbitrages rendus par le Premier ministre, dont le cabinet est bien plus étoffé, pour cette raison, que celui du président.

Tel est le paradoxe de nos institutions. Elles sont organisées comme si nous étions dans un régime parlementaire avec un chef de gouvernement qui contrôle l'essentiel de l'administration, alors que l'opinion croit que le président prend toutes les décisions et qu'il est informé du moindre arrêté ministériel. Quant au Premier ministre, il doit sans cesse en référer au chef de l'État, lequel ne peut rien lui imposer. D'où les malentendus et les causes de rupture. Je n'ai pas d'autres explications pour comprendre le renvoi d'Édouard Philippe. La place qu'il avait prise durant la gestion de la pandémie et la popularité qu'il avait gagnée durant cette crise a été regardée comme un écran entre le président et le pays.

Cette dyarchie pouvait se comprendre avec le septennat, qui laissait le président au-dessus de tout et loin de l'intendance. Elle n'est pas compatible avec le quinquennat et avec ce qu'il induit dans les relations entre le pouvoir et les citoyens. C'est ce constat qui justifie ma préférence pour le régime présidentiel.

Dans un tel système, le Parlement verrait son rôle accru, notamment sur le plan législatif et budgétaire, puisque toutes les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur lui disparaîtraient. Le président n'aurait en retour aucune prise sur lui, au-delà du lien politique avec les partis, et donc les parlementaires qui le soutiennent.

Si l'Assemblée nationale, à la suite de son renouvellement, se révélait hostile au président, nous serions alors dans une parfaite cohabitation ; elle ne se situerait pas au sein de l'exécutif (ce qui écarte ipso facto les risques de confusion), mais entre l'exécutif et le législatif. Le conflit ne pourrait alors se régler autrement que par la recherche d'un compromis, y compris sur les nominations, car dans un régime présidentiel, l'accord du Parlement est nécessaire pour autoriser l'accès aux plus hauts postes des candidats présentés par l'exécutif. Si le chef de l'État était heurté par le vote d'une loi qu'il estimerait contraire à l'intérêt du pays, il pourrait demander une nouvelle délibération. Il prendrait ainsi l'opinion à témoin mais il ne pourrait pas s'opposer à son adoption. Il ne disposerait pas d'un droit de veto.

En couverture

Le temps des quickwins est révolu, nous sommes désormais «dans le dur»



• Par Elyès Jouini

1. La situation de la dette

Les engagements antérieurs de la Tunisie la conduisent à devoir payer un minimum de 2 milliards de dollars par an en remboursements divers (FMI, financements multilatéraux, bilatéraux, émissions obligataires, etc.) et ce de 2022 à 2026 avec un pic à 3,3 milliards de dollars pour l'année 2024.

Il est à préciser que cette dette est, pour l'essentiel, libellée en devises étrangères. Cela exclut donc le remboursement de la dette par « simple » émission monétaire (monétisation de la dette). Si je place le terme « simple » entre guillemets c'est parce que l'émission monétaire décrite souvent par la formule imagée de « planche à billets » n'est jamais une opération simple et qu'elle peut avoir de très nombreuses conséquences sur l'économie d'un pays (inflation, dévaluation, etc.) mais tel n'est pas l'objet ici de notre propos. Elle est juste inadaptée à la question précise traitée ici.

Or, chaque année, les recettes de l'État ne couvrent même pas les besoins de ce dernier hors remboursement de dette. On parle de déficit primaire. C'est-à-dire que même si toute la dette antérieure était supprimée d'un trait de plume,

il faudrait quand même continuer à s'endetter juste pour soutenir le régime de croisière de recettes/dépenses actuelles.

La loi de finances 2021, votée par l'Assemblée des représentants du peuple, a été présentée avec des dépenses sans ressources (ce qui est une hérésie en soi) et une loi de finances complémentaire devait être proposée pour rectifier les hypothèses de base si nécessaire, et informer sur les sources de financement possibles. On l'attend toujours. On l'attend d'autant plus que les hypothèses de base de ce budget déséquilibré se sont avérées trop optimistes : le prix du baril qui était estimé à 45 dollars dépasse actuellement les 80 dollars, de même les prévisions de croissance y étaient à 4% alors qu'elle ne devrait pas dépasser les 3% selon les dernières estimations.

Ainsi, rien que pour terminer 2021, l'État tunisien serait à la recherche d'environ 9,5 milliards de dinars, soit l'équivalent de 3,5 milliards de dollars.

L'état actuel des finances publiques rapidement brossé ci-dessus a conduit l'agence Moody's à dégrader la notation du risque souverain de la Tunisie, passant de « Valeur très spéculative, niveau de risque de crédit élevé » (B3) à « Obligation spéculative de très mauvaise qualité, niveau de risque de crédit très élevé » (Caa1) avec le maintien de perspectives négatives, c'est-à-dire que —selon Moody's— le niveau de probabilité de passer à la catégorie en dessous demeure relativement élevé.

Une dégradation exprime une aggravation du risque et conduit automatiquement à une augmentation des taux d'intérêt réclamés par les marchés internationaux, c'est-à-dire à un renchérissement du coût des futurs emprunts en devises.

La Tunisie est clairement au pied du mur. Il est cependant encore temps d'agir et de choisir sa trajectoire. À défaut, nous risquons de nous retrouver violemment projetés contre ce mur.

2. Analyse des différentes voies possibles

Tentons d'examiner attentivement les différentes options qui se présentent au pays. Malheureusement, l'état de délabrement de la situation et les délais de plus en plus courts qui nous sont laissés pour construire une solution réaliste réduisent de jour en jour le champ des possibles.

2.1 Les réserves de la BCT

Tout d'abord, les réserves en devises de la BCT ne pourront pas absorber les besoins en devises pour à la fois maintenir les flux d'importations à leur niveau actuel et faire face aux

échéances de remboursement. Des financements extérieurs sont donc indispensables si l'on veut éviter un effondrement des importations et surtout son impact en termes d'approvisionnement en médicaments, en énergie, en produits de première nécessité, etc.

2.2 Les marchés

Emprunter des devises au taux du marché pour payer au fur et à mesure les échéances de la dette et reporter ainsi cette dernière (on parle de la faire rouler), n'est pas possible car en raison des dégradations successives, nous empruntons plus cher aujourd'hui que nous n'emprunions hier. C'est-à-dire que le simple fait de faire rouler la dette – sans aucun déficit supplémentaire – ferait grossir mécaniquement cette dette.

De plus, à supposer que l'on soit disposés à aller malgré cela sur les marchés, les titres nouveaux émis ne trouveraient pas preneurs et toute l'activité sur les titres tunisiens se concentrerait progressivement sur les titres déjà en circulation dont les détenteurs seront de plus en plus prêts à accepter de fortes décotes pour s'en débarrasser.

Si les repreneurs de ces titres sont des fonds spéculatifs, dits fonds vautours, leur objectif est clair : racheter en décote (c'est-à-dire à un prix bradé) dans l'espoir d'être remboursés au pair (c'est-à-dire à la valeur promise par le titre de dette ainsi racheté). Ils ne sont pas certains d'y parvenir et le risque pris est justement rémunéré par la décote. Mais il est alors dans leur intérêt de peser de toutes les manières possibles pour un règlement intégral de la dette. S'ils n'y parviennent pas c'est qu'il y aura eu défaut, s'ils y parviennent, ce sont eux qui empochent la décote. Dans les deux cas, c'est une mauvaise nouvelle.

2.3 La restructuration

L'autre option consiste plutôt à ce que ce soit l'État tunisien qui bénéficie d'une partie de cette décote. On parle alors de restructuration. Les détenteurs actuels de la dette qui sont prêts à vendre leurs titres avec une décote les garderaient et accorderaient une forme de décote à l'émetteur – c'est-à-dire l'État tunisien ou la Banque centrale de Tunisie – dans le cadre d'un allègement de la charge globale et un ré-étalement dans le temps. Il y a, pour cela, un processus bien rodé qui est le passage devant le Club de Paris. Ce dernier est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

Passer devant le Club de Paris pour la restructuration d'une dette n'est jamais une bonne nouvelle puisque cela est synonyme de situation économique extrêmement délicate

et de sérieuses difficultés de paiement. C'est toutefois souvent, une fois la situation actée, l'une des solutions les moins tragiques.

La restructuration n'est pas un cadeau, elle ne peut être envisagée que si les créanciers sont convaincus que la dette restructurée a plus de chances d'être remboursée que la dette initiale. Elle suppose donc des réformes et un meilleur contrôle du déficit mais si elle est bien menée, elle peut permettre de faire baisser la pression des créances et donner un peu de latitude pour s'engager dans un chemin de croissance.

Elle nécessite cependant du courage politique et du savoir-faire. Du savoir-faire pour la négocier au mieux et du courage pour en assumer les conséquences qui sont meilleures que celles de l'immobilisme mais 1. nul ne se sent responsable de l'immobilisme, et 2. seuls les experts sont capables de dire ce qui se serait passé si on n'avait pas agi. Alors que l'action, ici la restructuration, et ses conséquences en termes d'austérité sont forcément attribuées à celui qui l'a mise en œuvre. Lorsque la chose est bien menée, c'est également celui qui l'a mise en œuvre qui est crédité – bien plus tard – du sauvetage du pays.

2.4 Les financements à taux bonifiés

Heureusement, il est également parfois possible de s'endetter à des taux bien plus favorables que ceux du marché, on parle de taux bonifiés.

Ces taux plus favorables ne constituent pas un cadeau et il faut bien comprendre la logique sous-jacente. Si le risque est vraiment aussi élevé que le prétendent les agences de notation, alors les taux élevés sont la contrepartie de ce risque. Si, en revanche, la Tunisie est capable de démontrer que le risque est moins élevé qu'il n'y paraît parce qu'elle s'est engagée dans un plan de réformes qui devrait produire ses effets à des horizons raisonnables et prévisibles, alors elle peut accéder à de meilleurs taux.

Le FMI a notamment un rôle d'expertise économique pour les autres bailleurs de fonds potentiels. S'il considère la trajectoire économique envisagée comme réaliste, alors les autres bailleurs de fonds sont rassurés quant à la pertinence de leur propre soutien. En l'absence d'un tel avis favorable du FMI, les différents financeurs potentiels sont bien plus réticents à agir.

Ainsi les financements multilatéraux et bilatéraux à des taux bonifiés et notamment ceux du FMI sont conditionnés par un soutien du FMI qui, au-delà de l'expertise, apporte ensuite son assistance et assure un suivi de la réalisation du programme convenu.

Un soutien du FMI a été mainte fois évoqué et reporté, et les discussions piétinent. En effet, pour s'engager, le FMI demande qu'on lui présente un programme d'actions crédible à même de rétablir progressivement la situation économique du pays. Il ne saurait soutenir des dépenses à fonds perdus, c'est-à-dire sans perspectives de récupération.

Or, pour l'instant, aucun programme de sauvetage de l'économie du pays n'a été sérieusement discuté par l'ensemble des parties concernées. Le gouvernement Mechichi a bien proposé un plan au printemps dernier mais il s'agissait d'un plan concocté par la seule administration alors que sa mise en œuvre nécessite une adhésion très large de l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquels l'Uggt. Le FMI ne s'y était pas trompé en saluant l'effort de réflexion des autorités mais demandant un calendrier précis et des preuves de l'adhésion de tous, avant de bouger sur la voie d'un soutien à un tel plan. Inutile de rappeler qu'en la matière, il n'y a pas de bon ou de mauvais plan dans l'absolu. Le seul plan qui vaille est celui qui 1. est réalisable, c'est-à-dire à même d'embarquer toutes les forces nécessaires à sa réalisation, et 2. efficace en termes de redressement des comptes publics.

Vu l'état actuel des finances publiques, un tel programme doit forcément conduire à une réduction des déficits soit par une augmentation des recettes (politique de croissance), soit par une réduction des dépenses (politique d'austérité), soit par la répression financière (contenir plus encore les mouvements de capitaux, forcer au rapatriement des capitaux à l'étranger, etc.), soit une combinaison de ces trois leviers.

La composante investissements du budget ayant été progressivement réduite à sa portion congrue au cours des 10 dernières années, une réduction des dépenses suffisamment importantes pour réduire significativement le déficit ne pourrait consister qu'en une réduction drastique des prestations sociales, rémunérations publiques, retraites, etc. toutes options qui semblent irréalistes tant du point de vue du positionnement idéologique du Président de la République que du point de vue de la cohésion sociale. Il n'est pas exclu que de telles mesures deviennent un jour incontournables mais la situation sociale du pays deviendrait alors ingérable et explosive.

Une augmentation des recettes nécessite une relance économique et des réformes courageuses et en profondeur de notre secteur productif. Un tel programme est peut-être plus facile à décréter aujourd'hui – dans le contexte post-25 juillet – mais ses effets prendront du temps avant de se faire jour. Plus nous tardons à nous décider et plus l'augmentation des recettes devient tributaire d'une augmentation de la fiscalité.

 **STAR**
تأمينات Assurances



**Vous pouvez
compter
sur nous**



عمل علينا

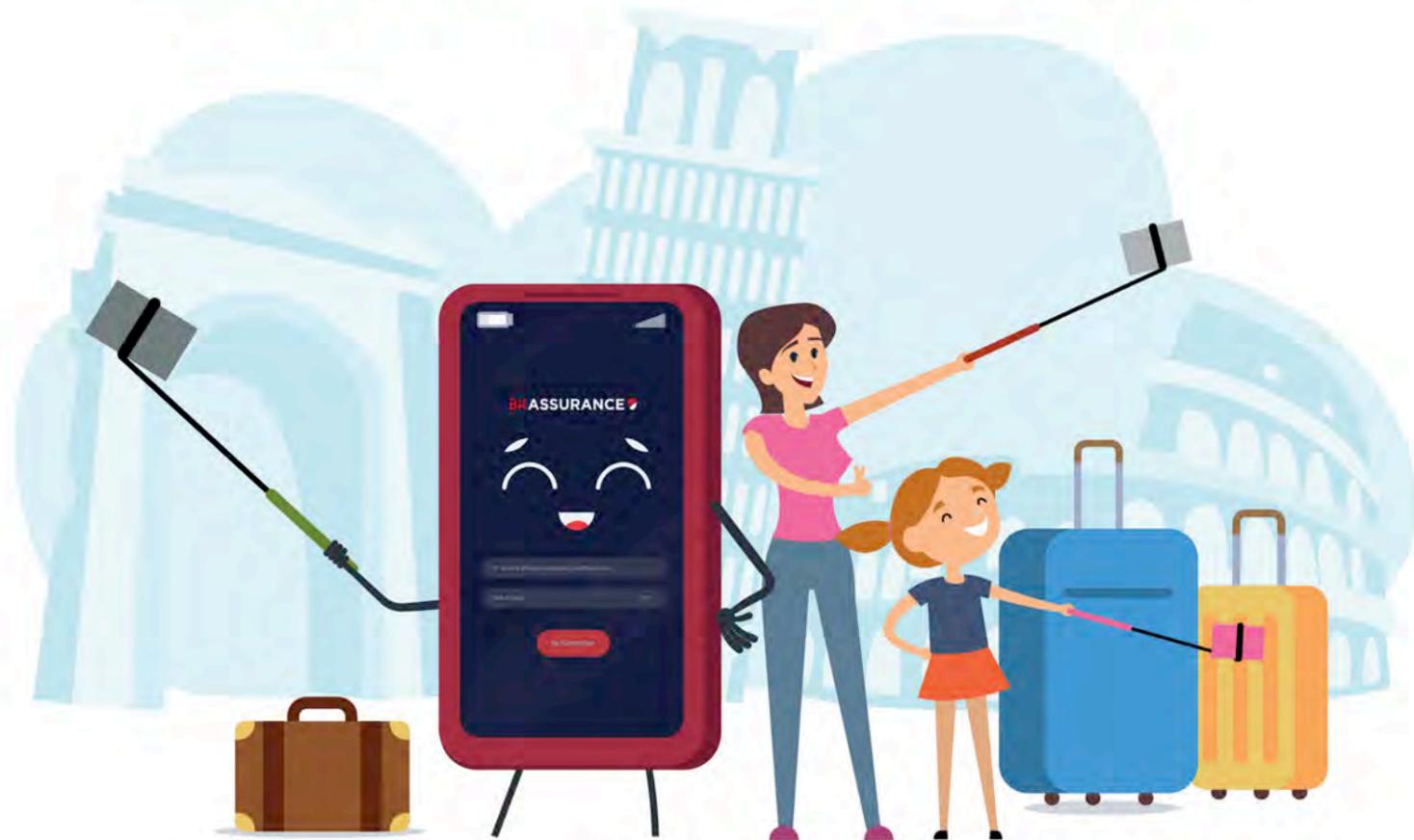
VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC L'ASSISTANCE VOYAGE VIA WININTI

100% en ligne

Payez sur Wininti

Votre protection
en quelques clics

- SOUSCRIVEZ EN LIGNE SANS AVOIR À VOUS DÉPLACER
- IMPRIMEZ VOTRE ATTESTATION DEPUIS L'ESPACE WININTI



La répression financière peut donner des moyens immédiats pour faire face mais détruit, pour de très nombreuses années, la confiance des investisseurs et tue donc toute opportunité de croissance.

2.5 Les pays «amis»

Restent les financeurs qui ont un intérêt fort à agir en Tunisie et/ou qui en attendent autre chose que des remboursements. Inutile de dire que ce qu'ils en attendent alors s'exprimera certainement en termes de perte de souveraineté. C'est ce que l'on a vu déjà avec le Qatar qui demandait un statut de quasi-extraterritorialité pour ses opérateurs ou avec la Turquie qui en espérait un alignement politique, économique et commercial. On parle de « Debt Trap Diplomacy », c'est-à-dire d'une situation dans laquelle un pays puissant cherche à endetter un pays emprunteur pour accroître son influence sur lui.

Bien sûr, il y a des pays qui peuvent également souhaiter soutenir la Tunisie pour des raisons géostratégiques: l'Europe pour éviter l'immigration de masse, l'Algérie pour éviter un chaos à ses portes, etc. Mais leurs soutiens réunis seront-ils suffisants ? Quels autres pays ? C'est à notre diplomatie d'y répondre.

Évidemment, aucune de ces solutions n'est exclusive des autres et comme leurs temporalités sont différentes, c'est souvent à une combinaison de ces solutions que l'on a recours.

3. Vers une sortie de crise

- Pour résumer, quelles sont les solutions qui nous sont encore accessibles :
- Mettre en place un dialogue impliquant toutes les parties prenantes économiques et sociales en vue de construire un plan susceptible de recevoir le soutien du FMI : il est indispensable de s'y mettre dès aujourd'hui mais il s'agit d'un processus long et contraint qui ne répond donc pas à l'urgence du moment et doit être complété par d'autres réponses à plus court terme,
- Trouver des soutiens bilatéraux immédiats : c'est une piste à examiner sérieusement mais elle a un véritable coût en termes d'indépendance économique et politique. Elle est donc à explorer de manière très attentive et cette option ne doit être mobilisée qu'avec parcimonie et à bon escient. L'absence de contre-pouvoir pour la contrôler nécessite une vision longue et une conscience aiguë des enjeux.
- Augmenter les recettes fiscales que ce soit par la lutte contre l'informel, la réduction progressive du périmètre du régime des forfaitaires ou l'élargissement de l'assiette fiscale et l'augmentation des taux d'imposition. Plus le temps passe et plus c'est la dernière option (augmentation des taux

d'imposition) qui sera compatible avec l'urgence de la situation.

Aucune de ces trois solutions n'est suffisante à elle seule. Les deux dernières options doivent servir à gagner du temps pour faire aboutir la première qui pourra ensuite elle-même déboucher sur d'autres options que nous avons, dans un premier temps, éliminées : mobilisation d'autres bailleurs de fonds et peut-être même, à bien plus long terme, retour sur les marchés dans des conditions acceptables.

Politiquement, tant l'élargissement de l'assiette fiscale (avec la mise en place, par exemple, d'un impôt sur le patrimoine) que l'augmentation des taux d'imposition correspondant aux tranches les plus élevées ont l'avantage de donner un signal fort aux catégories moins favorisées et peuvent servir de contrepartie à la mise en place d'efforts collectifs que ce soit en vue d'une réduction concomitante des dépenses de l'État ou que ce soit dans le cadre du plan de réformes nécessaire à la première solution.

Il s'agit donc là d'un instrument politiquement puissant mais financièrement insuffisant et c'est dans ce cadre que la recherche de soutiens bilatéraux immédiats doit se situer. C'est peut-être là la raison du rapprochement entre ministère des Affaires étrangères et ministère de l'Economie via la création d'un secrétariat d'Etat à l'interface de ces deux ministères.

Mais attention, la mobilisation de cette seule option n'aurait pour seul effet que de retarder le choc en réduisant notre indépendance.

Le mix des trois me semble donc indispensable. Et il n'est pas exclu que cela nécessite également de faire appel au Club de Paris pour tirer bénéfice de la décote potentielle avant que ce ne soit les fonds voutours qui en profitent.

Quelques certitudes, pour finir

1. Le défaut sans restructuration est la pire des solutions puisque l'on perd toutes possibilités de financement du déficit primaire sans pour autant éviter les recours juridiques intentés par les fonds voutours et en ayant à porter diplomatiquement le statut d'Etat paria.
2. Nous ne pouvons plus continuer à donner la priorité à la réforme constitutionnelle. L'économique et le social exigent des actions immédiates et vigoureuses, sans quoi nous nous retrouverons en situation de défaut avec toutes ses conséquences sociales désastreuses et ce, avant même d'avoir achevé le processus politique.
3. Le temps des quickwins est révolu, nous sommes désormais «dans le dur».

Opinion

Le retour à un régime autocratique est-il envisageable ?

Lorsqu'on observe le retour des réflexes collectifs du culte de la personnalité dans les manifestations répétitives ces derniers temps, que l'on note la tendance générale dans les posts de nos compatriotes sur les réseaux sociaux, il y a comme un appel à l'autorité au sommet de l'Etat. Le scepticisme, voire la méfiance, à l'égard de la démocratie s'est installé après dix années de crises tous azimuts. Politiquement, le flou règne quant aux choix fondamentaux destinés au redressement de la situation. Un président à qui beaucoup sont reconnaissants d'avoir stoppé net les stratégies nocives d'Ennahdha et consorts, mais s'impose comme l'unique détenteur de tous les pouvoirs. Tout cela s'avère comme des signes annonciateurs du retour au pouvoir centralisé et autoritaire.



• Par Riadh Zghal

On ne peut pas s'attendre à ce que toutes les révolutions soient identiques et que les périodes transitoires qui leur succèdent suivent la même trajectoire. Cependant, il est utile de se rappeler que les révolutions qui ont produit les grandes démocraties actuelles avaient abouti à des régimes dictatoriaux plus ou moins prolongés dans le temps depuis Cromwell jusqu'à Staline en passant par Napoléon Bonaparte et la restauration de la royauté en France. N'oublions pas non plus que les révolutions contre la

colonisation dans presque tous les pays anciennement sous la botte de puissances étrangères n'ont pas généré des régimes démocratiques mais, au contraire, des régimes autoritaires dont la plupart sévissent encore de nos jours.

Le risque d'un retour à l'autoritarisme demeure patent, car il y a une convergence entre les dispositions prises par le président de la République et une remise en question de l'utilité de la démocratie répandue dans la société. Une société qui, depuis que le modèle branlant de démocratie s'est installé dans le pays, n'en finit pas de vivre la dégradation incessante des conditions de vie.

Un autre facteur menaçant pour la démocratie réside dans l'orientation culturelle en matière de leadership. Elle réside dans l'attrait du paternalisme, une attitude qui, en échange de sa loyauté, la personne s'attend à ce que le leader prenne en charge ou, du moins, intervienne dans la résolution de ses propres problèmes. Un leader «paternel» est supposé être compétent, bienveillant, compréhensif et empathique dans ses rapports avec ses collaborateurs. Or si cela peut aider à souder les équipes de travail autour d'un projet à réaliser, en politique cela maintient les citoyens en situation de dépendance, peu enclins à la responsabilité et à l'initiative. Ce qui témoigne de cette orientation, c'est la crainte de la démocratie participative. On craint la participation de la base aux décisions politiques parce que l'imaginaire populaire y voit le spectre redoutable du régionalisme et du tribalisme. Parallèlement, on perd de vue le fait que si certaines régions du pays ont été marginalisées ou dont l'élan de développement a été étouffé, c'est justement parce que les décisions politiques étaient centralisées et soumises aux rapports de force en présence au sommet de l'Etat.

Cette peur de la base se trouve renforcée par le message aux contours très vagues

émant du Président et son entourage qui prône le dialogue avec «les jeunes», une catégorie mal définie, les élections législatives d'individus représentant des localités pour former le parlement, la référence au «peuple qui veut» comme si ce peuple constituait une entité homogène. Ce discours paradoxal marqué, d'une part, par le déni de la diversité sociale et de la nécessité de structures intermédiaires qui expriment les visions différentes des catégories sociales et, d'autre part, par une valorisation de la catégorie des jeunes et des particularités locales que justifierait la représentation de chaque unité territoriale par un individu élu par la population locale. Pourtant la diversité est aussi présente parmi les habitants d'une même localité !

Faut-il voir dans ce contexte si brouillon un terrain favorable à l'érection d'une nouvelle dictature habillée d'un prétendu nouveau modèle démocratique ?

On serait tenté de répondre par l'affirmative si la société civile n'avait pas fait montre de vivacité et de résilience. Elle en avait donné la preuve en 2013 lorsque le statut de la femme était menacé par le courant islamiste nahdhaoui, dominant l'Assemblée constituante. Elle avait, le 25 juillet,



...On serait tenté de répondre par l'affirmative si la société civile n'avait pas fait montre de vivacité et de résilience. Elle en avait donné la preuve en 2013 lorsque le statut de la femme était menacé par le courant islamiste nahdhaoui, dominant l'Assemblée constituante. Elle avait, le 25 juillet, poussé le président de la République à geler un parlement qui menait le pays à la dérive...



poussé le président de la République à geler un parlement qui menait le pays à la dérive.

Et depuis que le Président a déclaré l'état d'exception, même si une majorité l'a soutenu, la vigilance est restée en alerte. Des voix s'élèvent à chaque menace constatée dans les agissements du pouvoir pour la liberté d'expression ou les droits de l'homme. Mais la partie est loin d'être gagnée quand on pense à la grave crise économique que traverse actuellement le pays.

Derrière un mouvement social, une révolution, il n'y a pas que de bonnes intentions. Les mauvaises intentions peuvent remuer des forces qui mènent au pire. Toutefois, l'espoir est pour le moment placé dans le nouveau gouvernement et dans les perspectives d'un dialogue social annoncé qui pourra éventuellement baliser les voies de sortie de crise sans céder sur le processus démocratique. Personne n'attend des solutions à court terme mais chacun aspire à l'ouverture de voies qui mènent à la sortie de la crise où le pays s'est engouffré. Comme l'avait écrit Saint-Exupéry : «Dans la vie il n'y a pas de solutions ; il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent.»

R.Z.

Success Story

Pr Hatem Kallel L'illustre médecin tunisien qui combat le Covid en Guyane

Prenez une carte géographique. Portez votre regard sur l'Amérique latine. La surprise est totale. A plus de 7 000 km de Tunis, un médecin tunisien, Pr Hatem Kallel, fait en effet honneur à son pays et à la science, à Cayenne, la capitale de la Guyane française, frontalière du Brésil et du Surinam. Professeur des universités et praticien hospitalier, chef du pôle des urgences-soins critiques du Centre hospitalier de Cayenne, ce médecin intensiviste-réanimateur est en première ligne dans la lutte contre le Covid-19. A la tête de ses équipes, il se déploie de toute son énergie tant dans la capitale du département français d'outre-mer, Cayenne, que dans les deux autres hôpitaux de la Guyane.

Son activité ne se limite pas à prodiguer des soins à ses patients et à gérer ses équipes. Le Pr Kallel s'investit également dans l'enseignement universitaire à IFSI de Cayenne et l'université Antilles Guyane, l'encadrement de thèses et de mémoires et la recherche scientifique. Ses recherches portent sur l'épidémiologie de l'infection associée aux soins et de la résistance bactérienne, la maîtrise de la consommation d'antibiotiques, la pathologie environnementale et toxicologique, les pathologies émergentes et reemergentes, les pathologies tropicales graves et l'éthique et la relation avec les familles en réanimation. Il est actuellement membre de l'unité de recherche Écosystèmes amazoniens et pathologie tropicale.

Pur produit de l'école médicale tunisienne, diplômé de la faculté de Médecine de Sfax, le Pr Hatem Kallel a fait le choix de partir si loin s'installer à Cayenne où il bénéficie de beaucoup d'estime. Une saga exceptionnelle.

Quel a été votre parcours ?

J'ai effectué ma formation médicale initiale à la faculté de Médecine de Sfax (1987-1992). Admis en 1995 au concours national de résidanat, j'ai choisi la spécialité réanimation médicale. Après quatre semestres dans la spécialité, j'ai complété ma formation en France. Mon premier stage était d'un an à l'hôpital Fondation Saint-Joseph. Le deuxième, d'un an également, au service de réanimation de l'Institut Gustave-Roussy. Ensuite, j'ai effectué un stage d'assistantat de quatre mois au service de réanimation de l'Institut Mutualiste de Montsouris.

En 1999, j'ai obtenu mon diplôme de fin de spécialité en « médecine interne, option réanimation médicale », réussi mon concours d'assistantat en Tunisie et occupé le poste de réanimateur polyvalente du CHU de Sfax. Ensuite, j'ai réussi en 2005 le concours d'accès au grade de maître de conférences agrégé en réanimation médicale et j'ai continué mon

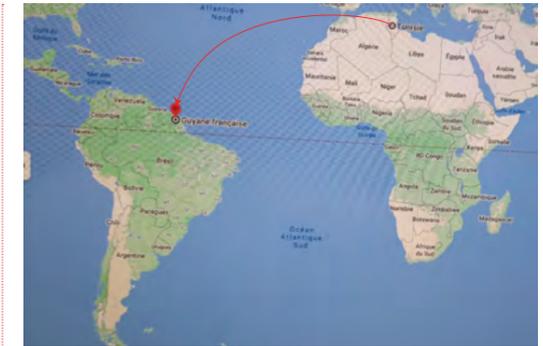


exercice au service de réanimation polyvalente du Centre hospitalo-universitaire Habib-Bourguiba de Sfax.

C'est en 2009 que j'ai rejoint le Centre hospitalier de Cayenne pour exercer au sein du service de réanimation polyvalente du CH de Cayenne. En 2013, j'ai obtenu l'autorisation d'exercice la médecine en France dans la spécialité « réanimation médicale ». En 2016, j'ai obtenu le master 2 en hygiène et qualité des soins, et en 2018, je suis admis au concours de praticien hospitalier et nommé, en septembre 2020, professeur des universités.

Comment faites-vous face à la pandémie en Guyane ?

La pandémie s'est déclenchée en Guyane au mois de mai 2020, soit quatre mois après la crise en France métropolitaine. Nous nous sommes préparés en équipant de nouveaux lits de réanimation et en augmentant le capacitaire global en lits de soins critiques en Guyane. Au départ, nous disposions de 11 lits de réanimation. Pendant la crise, nous avons réussi à augmenter notre capacitaire à 54 lits, notamment en créant de nouveaux secteurs de réanimation à l'hôpital de Cayenne et des services de réanimation éphémères dans les deux



autres hôpitaux de Guyane (qui ne disposaient pas de lits de réanimation). Nous avons, pour cela, reçu un renfort en ressources humaines de la métropole mais aussi des Antilles. Ce dispositif a permis de prendre en charge plus de 600 patients Covid en réanimation.

Y a-t-il d'autres Tunisiens dans le secteur de la santé en Guyane ?

Oui ! Les Tunisiens sont bien représentés dans plusieurs spécialités (médecine d'urgence, pédiatrie, anesthésie, chirurgie). Ils font partie des médecins les plus performants de l'hôpital et représentent très bien la médecine tunisienne.

Comment est la vie à Cayenne ?

La Guyane est un département français situé à 7 000 km de la France métropolitaine avec des spécificités réunissant son caractère français, européen et sud-américain. Elle a une population de 300 mille habitants avec 60% âgés de moins de 20 ans. Malheureusement, le taux de pauvreté est à 60% avec tout ce que cela implique comme répercussions sur la santé de la population. Certaines pathologies infectieuses évoluent de façon endémique (comme le paludisme) et d'autres de façon épidémique comme la dengue, le Chikungunya et le Zika.



Le climat équatorial fait que la température est presque constante à 28°C avec deux saisons de pluie en janvier-février et en mai-juin.

Le territoire compte une mosaïque de populations représentées essentiellement par des créoles guyanais, des Brésiliens, Surinamiens,

Libanais, Haïtiens, Amérindiens, Bouchingais, Européen, Nord-Africains ...

Quels liens gardez-vous avec la Tunisie et avec Sfax?

Je garde une relation très étroite avec ma famille à Sfax mais aussi avec mon équipe d'origine. Nous continuons

avec le Pr Mounir Bouaziz et le Pr Mabrouk Bahloul à débattre de certains sujets d'intérêt. Nous continuons aussi à réfléchir sur certains sujets de recherche communs, notamment dans les domaines de l'envenimation scorpionique et l'envenimation vipérine. Nous pensons aussi à établir des conventions d'échange d'étudiants. 

De l'islamophobie ou l'échec de Vatican II



• Par Abdelaziz Kacem

Nous autres, citoyens du Maghreb et du Machreq, nous qui sommes issus de la partie utile du monde arabe, la plus ancrée dans la civilisation, avons, à l'égard de l'Europe latine en général et de la France en particulier, en raison du voisinage géographique et des remous décisifs de l'histoire, des susceptibilités exacerbées. Le monde anglo-saxon a beau nous morigéner, on l'ignore, on hausse les épaules. En revanche, qu'un simple mot déplaisant nous vienne de l'Hexagone, et nous voilà outrés et l'on se rebiffe, et l'on demande excuses et réparations. Et les monolingues, mus par une haine impuissante, de molester les francophones.

Pourtant, les plus équilibrés, les plus sensés d'entre nous ne peuvent rester insensibles à une non moins stupide islamophobie qui atteint, aujourd'hui, dans le pays de Voltaire, un vertigineux paroxysme.

Depuis la disparition, en avril 1980, de J.-P. Sartre, pour ne choisir qu'une balise emblématique, la France est en mal de maîtres-à-penser. À présent, pour ne faire allusion qu'à un malfaisant plumitif, elle est honteusement «*zemmourisée*».

Qu'un tel voyou soit soutenu par un Houellebecq en perte de plateforme passe encore, mais qu'un philosophe libertaire, se disant un fils de Nietzsche, Michel Onfray, se fasse son complice (Le Nouvel Obs du 19 octobre 2021 le traite de comparse et d'inspirateur), c'est désespérant.

Paris a toujours eu une extrême droite virulente, mais habilement contenue. Elle est désormais aux portes de l'Élysée. Eric Zemmour, dit le

Trump français, est crédité de plus de 17% des intentions de vote. Il dispute à Marine Le Pen le cauchemar d'une nouvelle expulsion des Morisques.

Echaudée, certes, par les odieux attentats que l'on sait, la France est plus que jamais exaspérée de voir ces barbes, ces hijabs et autres accoutrements déparer le décor, ou faire irruption dans les cantines scolaires pour vérifier si la nourriture fournie à leur progéniture est bien halal.

D'où vient le mal ? Et d'abord, les islamistes sont-ils les enfants légitimes de l'islam ou simplement une excroissance tumorale due à des exégèses morbides et à des manipulations auxquelles l'Occident a pris sa part ? La France, pays laïque par excellence, la France méditerranéenne, dès 1980, dès la mort du père de l'existentialisme, s'était rangée du côté de l'Amérique de Reagan pour soutenir, en Afghanistan, la secte la plus fanatisée de l'islam, celle des moudjahidin contre le régime communiste laïque de Kaboul, dont le tort



était de vouloir faire entrer le pays dans l'Histoire. Plus tard, la France se pliera de nouveau aux impulsions américaines et participera à la guerre punitive contre la même secte, naguère amie. Elle savait pourtant qu'aucun Afghane n'était impliqué dans les attentats du 11-Septembre.

En Syrie aussi, la France, dans le sillage des Américains, soutient, contre un régime laïque, des hordes d'islamistes, Nosra et Daech, plus sauvages encore que les Talibans.

Tout cela semble procéder, chez la Fille aînée de l'Église, à l'égard de l'islam, d'un aberrant «*Je t'aime, moi non plus*», au sens où l'entendait une expression

paradoxe forgée par un chanteur à partir d'un bien subtil aphorisme de Salvador Dali.

L'islam n'a jamais laissé l'Occident chrétien indifférent. Il y a suscité, à travers les siècles, des sentiments très forts, oscillant entre hostilité et fascination. On en est actuellement à la répulsion.

L'islam premier a été perçu par Byzance comme une hérésie abrahamique. Dans l'Inferno de la Divine comédie, Dante fait subir au Prophète et à son gendre Ali le supplice réservé aux schismatiques qui ont semé la discorde parmi la communauté. On reprochera surtout à l'islam d'avoir puisé dans la réserve du

Christ. La majorité des convertis étaient, dans les siècles premiers, des chrétiens.

L'historien canadien des religions Wilfred Cantwell Smith (1916-2000) écrivait que l'islam, depuis son apparition, inquiéta l'Europe. «*Il ne faut donc pas s'étonner que Muhammad, plus qu'aucun autre guide spirituel, ait mauvaise presse en Occident et que l'islam y soit la religion mondiale la moins favorisée. Le Prophète – jusqu'à l'avènement de Karl Marx et l'ascension du communisme – lança à la civilisation occidentale le seul défi sérieux que cette civilisation eut à relever, à travers son histoire*».

Dans le même ordre d'idées, l'orientaliste britannique William Montgomery Watt

(*) Bernard Valade, *Le thème élitaire dans l'œuvre de Vilfredo Pareto*, dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques* 2005/2 (n°22).

(1909-2006) renchérit : «De tous les grands hommes du monde, aucun n'a été autant calomnié que Mohammed. Il est facile de comprendre pourquoi il en a été ainsi. Pendant des siècles, l'Islam fut le grand ennemi de la chrétienté, car celle-ci n'était en contact direct avec aucun État policé comparable en puissance à la communauté musulmane. L'Empire byzantin, après avoir perdu ses provinces de Syrie et d'Égypte, était attaqué en Asie Mineure, tandis que l'Europe occidentale était menacée depuis l'Espagne et la Sicile... On alla jusqu'à transformer le nom de Mohammed en celui de Mahon, le prince des ténébres. Au XIe siècle, les idées sur l'Islam étaient d'une telle extravagance qu'elles eurent de fâcheuses répercussions sur le moral des combattants. On les avait préparés à s'attendre au pire de la part de leurs ennemis ; quand ils s'aperçurent que, parmi ces derniers, se trouvaient nombre de courtois chevaliers, ils se prirent de méfiance envers leurs propres chefs religieux. C'est pour remédier à cette situation que Pierre le Vénérable prit l'initiative de propager des renseignements plus exacts, sur Mohammed et sa religion. Depuis lors on a beaucoup fait dans ce sens, particulièrement au cours des deux siècles derniers, mais bien des préjugés subsistent encore»⁽¹⁾.

À bien regarder les hauts et les bas dans les relations Orient-Occident, force est de constater qu'au XIXe siècle et jusqu'à la première moitié du XXe, en dépit du colonialisme, l'image de l'Islam et de son Prophète, était souvent positive. Il y avait même chez Goethe, Lamartine, Gautier, Hugo, Edgar Quinet et jusqu'à Aragon, ce que l'on avait appelé «L'Islam des Romantiques»

Les années soixante du siècle passé s'ouvraient sous d'heureux auspices: la décolonisation allait bon train et

l'entente religieuse, enfin, se consolidait.

Le IIe concile œcuménique du Vatican, dit Vatican II, est ouvert, en effet, le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII. Ses travaux se termineront le 8 décembre 1965, sous le pontificat de Paul VI. Ce fut l'événement le plus important pour une amorce de la bonne intelligence interreligieuse. C'est la première fois qu'un Concile œcuménique rend hommage à l'Islam. Dans le chapitre 3 de *Nostra Aetate* (déclaration du concile sur les relations de l'Église catholique avec les religions non chrétiennes), Vatican II stipule : «L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu Un, Vivant et Subsistant, Miséricordieux et Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète; ils honorent sa Mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le Jour du Jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.»

On ne saurait mieux résumer le dogme musulman. En faisant mention du Dieu Un, Vivant et Subsistant, cet article se réfère clairement et dans un esprit de communion véritable aux attributs coraniques al-Hayy et al-Qayyûm (Coran, II, 255 et III, 2).

«Si, au cours des siècles, ajoute le texte, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte

tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté»⁽²⁾.

«*Nostra Aetate*» précise qu'il «est d'une importance déterminante dans ce monde actuel que les forces religieuses agissent comme forces d'unité. Au cours de l'Histoire, la religion n'a cessé de paraître sous le visage du particularisme qui cause la séparation, la haine et la guerre. Et le christianisme, lui aussi, est imbriqué dans cette histoire»⁽³⁾.

Suite à ce Concile historique, de nombreux colloques et rencontres islamo-chrétiens sont organisés à Beyrouth, Amman, Cordoue, Jérusalem, Lisbonne, Madrid, Melbourne, Rome, Salzbourg, Tripoli, Tunis. Plus rien maintenant. Et Zemmour de fulminer : Vatican II a affaibli le christianisme...



■ Louis Massignon

Vatican II a ouvert ses travaux qui allaient durer plus de 3 ans, le 11 octobre 1962, soit 20 jours avant le décès de l'homme qui a été pour beaucoup dans son avènement : l'islamologue insigne, l'arabisant immense, le grand ami de l'Islam épuré, Louis Massignon. C'est à cet homme d'exception que sera consacré notre prochain article. ■

A.K.

(1) Montgomery Watt, *Mahomet à Médine*, Ed. Payot, 1959, pp. 394-395.

(2) Concile œcuménique Vatican II, p. 215.

(3) Ibid. p. 201.

Mohamed Skander Naija Directeur général



أمي للتأمين
AMI Assurances

Une montée en puissance bien soutenue

Augmentation de capital réussie. Plus que le double, le capital de la compagnie AMI Assurances est en effet passé, fin octobre dernier, de 40.983.736 D à 87.391.790 DT (+ 46.408.054 DT). Une recapitalisation significative qui complète le plan arrêté depuis 2018 et conforte la stratégie de redressement 2018-2022. Le retour à l'équilibre financier a été plus rapide que prévu, s'inscrivant déjà en 2020, et favorisant ainsi le passage au développement. AMI Assurances prend en effet le meilleur virage, en se restructurant, en diversifiant ses produits, en renforçant sa force de vente et en s'appuyant de plus en plus sur le digital. Quelle a été la formule appliquée pour le retour à l'équilibre des résultats financiers ? Quelles nouvelles approches sont adoptées pour accélérer le développement ? Et comment se déploie la digitalisation ? Mohamed Skander Naija, directeur général d'AMI Assurances, répond aux questions de *Leaders*.

Trois facteurs essentiels ont contribué au redressement de la compagnie. D'abord, la détermination et l'engagement de plus de 700 personnes qui forment l'écosystème d'AMI Assurances. Nos actionnaires, nos administrateurs, nos collaborateurs internes et nos agents, nous avons parfois connu des moments d'hésitation, mais nous n'avons jamais douté de notre capacité à réussir ensemble. Gardant pleinement confiance dans notre plan, nous nous sommes tous investis à le réussir. C'est là une grande force d'AMI Assurances.

Le deuxième facteur a été le courage de reconnaître nos faiblesses, sans rien se cacher, pour pouvoir les combler. C'est ce qui a permis, après audits et discussions, de déboucher sur un plan réaliste, écrit, formalisé et porté par tous. Initialement, il devait s'étaler sur cinq ans. Puis nous l'avons ramené à quatre. Il montre aujourd'hui sa justesse.

Quant au troisième facteur, c'est de mieux faire ce qu'on faisait avant : le portefeuille automobile en est la meilleure illustration.

Comment avez-vous repris cette branche habituellement déficitaire ?

Réputés spécialistes de l'automobile, nous nous sommes résolus à le devenir réellement. Il fallait en effet mieux comprendre l'automobiliste, lui proposer le vrai prix et lui présenter de nouvelles garanties. Notre portefeuille auto ne compte pas moins de 300.000 clients (sur 500.000 clients actifs au total), ce qui est important. Nous devons proposer de nouvelles garanties à souscrire (tous risques, etc.) la prise en charge du contrôle technique dans nos centres spécialisés agréés afin d'anticiper la visite technique et autres avantages. Le client a suivi, achetant plus de couvertures complémentaires.

Dans cette nouvelle phase de développement qu'engage AMI Assurances, quelles sont les garanties de réussite ?

D'abord, une meilleure connaissance du risque auto. Nos actuaires s'emploient à mesurer attentivement le risque et surveiller notre portefeuille, en croisant divers outils.

Il s'agit aussi de jeter les bases de la limitation de notre dépendance de cette branche qui est fortement impactée, d'année en année, par le volume des nouvelles immatriculations de véhicules, les quotas d'importation, le cours du dinar et autres. Notre objectif est de réduire la part de cette branche dans nos souscriptions pour la baisser de 92% actuellement à 65-66% en 2025.

Troisième décision stratégique, le lancement de la banque assurance en étroite collaboration avec la BNA. Nous nous y déployons avec l'assurance-vie, qui est la branche la plus rentable, qui offre un grand potentiel et enregistre une croissance rapide. D'ores et déjà, nous avons commencé à placer des contrats d'assurance-vie à travers le réseau de la BNA qui compte 210 agences à travers le pays. Nous y engageons également nos agents généraux.

Vos agents généraux s'y mettent aussi ?

Oui, dans le cadre du renforcement de notre réseau et de la diversification de nos produits. AMI Assurances compte actuellement 130 agents généraux. Nous les avons formés, ainsi que leurs collaborateurs à de nouveaux produits tels que les garanties pour la maison, la couverture des accidents pour les membres de la famille, l'assurance perte d'exploitation consécutive à un événement couvert et autres. Mais aussi, au travail en ligne. Cela commence à prendre.

Nous démarrons le recrutement de nouveaux agents généraux, sur la base de leur adhésion à notre stratégie, leur dynamisme commercial et leurs capacités académiques, afin qu'ils soient de véritables conseillers de clientèle. Tout un parcours de formation leur sera dédié, avec l'accompagnement requis et l'aide à l'installation.

Notre réseau est précieux en tant que canal de distribution très important et lien de proximité très fort.

Comment l'interne a-t-il contribué à la transformation d'AMI Assurances ?

Fortement et utilement. Tous se sont mobilisés et s'y sont investis, convaincus qu'ils sont qu'il y a de la pérennité de leur compagnie. Nous avons substantiellement renforcé la formation, multipliant par cinq son budget entre 2016 et 2019, l'année 2020 étant ralentie par le Covid. Cette formation, qui a bénéficié à toutes les catégories, a été multiforme (intra-entreprise, extra et à distance) et pluridisciplinaire, visant la montée en compétence. De plus, et en renforcement de nos équipes, nous avons procédé à de nouveaux recrutements dans des spécialités pointues telles que l'actuariat et les statistiques ainsi que des cadres de haut niveau. La greffe a vite pris. Evidemment, la digitalisation a été au cœur du nouveau dispositif.

Comment avez-vous conduit cette digitalisation ?

Dans une approche transversale, allant de l'interne vers le client. Il fallait commencer par l'interne pour automatiser nombre de tâches, mettre en place les systèmes appropriés et concevoir les applications faciles à utiliser par nos clients.

Il faut dire que la pandémie a été un grand accélérateur dans le développement de notre stratégie digitale. Le confinement nous a contraints au télétravail sans qu'on y soit préalablement préparés. Tout à la fois, on a dû assurer l'équipement de notre personnel en ordinateurs portables, sécuriser les accès, vendre à distance, encaisser et payer les règlements de sinistres. Et c'est ce que nous avons réussi. L'impact a été double : d'abord sur l'image de la compagnie, mais aussi sur la rapidité du traitement des dossiers, lors de la reprise du travail en présentiel. Comme la plupart des dossiers étaient déjà pris en charge en ligne, également, le redémarrage a été en pointe.

De nombreux clients commencent à s'y mettre de leur côté, effectuant leurs déclarations de sinistres en ligne, suivant leurs comptes et demandant des devis pour de nouvelles souscriptions. La prochaine étape sera le déploiement d'un portail dédié aux clients.

Un plan de recapitalisation accompli

Le Conseil d'Administration de la compagnie a mis en place un plan de recapitalisation de 185 MDT réparti comme suit :

- Émission de 35 MDT de titres participatifs réservée à la BNA et réalisée fin 2018 ;
- Incorporation de réserves à hauteur de 17,8 MDT décidée par l'AGE du 05/06/2020 et réalisée fin 2020 ;
- Émission de 40 MDT de titres participatifs réservée à la BNA décidée par l'AGO du 05/06/2020 et qui devrait être réalisée fin 2021 ;
- Augmentation de capital en numéraire de 92,8 MDT (dont 46,4 MDT de prime d'émission), décidée par l'AGE du 25/12/2020.

En six axes

Le plan de développement de la compagnie repose sur six principaux axes :

1. Baisse des sinistres automobiles et maîtrise de leurs coûts,
2. Hausse des primes moyennes dans la branche automobile,
3. Développement de la bancassurance en partenariat avec la BNA,
4. Développement des autres branches non-vie,
5. Maîtrise des frais généraux,
6. Optimisation des placements.

International

Conférence de soutien à la stabilité de la Libye

Quelques lueurs d'espoir de lendemains meilleurs



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

«*Tripoli s'est rétablie. Elle est la capitale de tous les Libyens*» : ce sont là deux phrases clés du discours prononcé par le chef du Gouvernement d'unité nationale, Abdelhamid Dbeibah, à l'ouverture de la conférence ministérielle internationale de soutien à la stabilité de la Libye, dont la tenue, jeudi 21 octobre 2021, à Tripoli, a été en soi une «prouesse» et un signe de bon augure. Réunie avec la participation d'une trentaine de pays et d'organisations régionales et internationales, presque une année, jour pour jour, après la signature, le 23 octobre 2020, de l'accord de Genève pour un cessez-le-feu permanent, elle est, en effet, la première manifestation de cette envergure qui se tient en Libye depuis 2011.

Visant, selon les dires de la ministre libyenne des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Najla Al-Mangoush, à «inaugurer un avenir nouveau et prometteur» pour le peuple libyen, elle a été axée sur trois volets qui sont le volet sécuritaire, le volet économique et le volet des élections présidentielles puis législatives prévues successivement pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022.

D'après le communiqué final publié à son issue, les participants à la conférence ont lancé une série d'appels :

- Au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye, au rejet des ingérences étrangères dans les affaires libyennes et à la condamnation des tentatives de violation de l'embargo sur les armes ;
- Au respect total des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Libye et notamment la résolution 2570 (du 16 avril 2021), qui exhorte vivement les Etats membres à «respecter et soutenir la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu (d'octobre 2020), y compris par le retrait, sans délai, de toutes les forces étrangères et des mercenaires de Libye» ;
- Au respect des recommandations des deux conférences de Berlin (1 et 2) et à la mise en œuvre de la feuille de route issue du Forum de dialogue politique libyen (FDPL) ;
- A la prise des mesures nécessaires afin d'établir la confiance et de créer un environnement propice à la tenue d'élections nationales transparentes et inclusives le 24 décembre 2021 ;
- Au soutien des efforts déployés par la commission militaire mixte 5+5 dans la mise en œuvre complète du cessez-le-feu et de son plan relatif au retrait des mercenaires étrangers du pays ;
- Au respect par les autorités libyennes de leurs engagements internationaux

et du droit international humanitaire dans le cadre de la protection et la consolidation des droits de l'Homme. Certes, pour d'aucuns, ce ne sont là que des appels qui pourraient être ignorés par certaines parties libyennes ou étrangères en conflit. Toutefois, nombre d'analystes qui sont plutôt optimistes estiment qu'ils ne manqueront pas de faire avancer le processus de transition en cours.

Cet optimisme n'est ni arbitraire, ni injustifié car il découle des progrès, bien que relatifs, qui ont pu être accomplis depuis l'accord de cessez-le-feu et la mise en route du processus politique en Libye. Il s'agit en l'occurrence de :

- La formation du Conseil présidentiel et du Gouvernement d'unité nationale et la fixation de la date du 24 décembre 2021 pour la tenue des élections présidentielles et législatives ;
- La stabilité relative enregistrée au plan sécuritaire depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, et la volonté du gouvernement libyen de «parachever le processus militaire et sécuritaire en s'engageant à interdire les armes et à procéder au retrait des forces, des mercenaires et des combattants étrangers de Libye ;
- L'accord auquel est parvenu le Comité militaire conjoint (5+5) lors de sa dernière réunion tenue le 8 octobre à Genève, portant élaboration d'un plan d'action global pour le retrait des mercenaires, des combattants et des forces étrangères de Libye, et ce en application des clauses de l'accord de cessez-le-feu, des résolutions afférentes du Conseil de sécurité et des conclusions de la Conférence de Berlin ;
- La réouverture par plusieurs pays de leurs ambassades à Tripoli, et la possibilité pour d'autres de faire de même prochainement ;
- Le large soutien apporté par les Nations unies, l'Union africaine (UA) et la Ligue des Etats arabes (LEA) à la stabilité de la Libye ;

• La conviction de plus en plus ferme et unanime que, désormais, la stabilisation de la Libye dépend à la fois de sa prise en main nationale et d'une mobilisation internationale en sa faveur, doublée d'une plus forte implication des pays voisins ;

• La tendance de l'actuelle administration américaine à jouer un rôle nettement plus actif dans la résolution de la crise libyenne. En témoigne, particulièrement, l'adoption, fin septembre dernier, par le Congrès américain d'une loi pour soutenir la stabilité en Libye ;

• La préoccupation des Etats-Unis et de leurs alliés européens des nouveaux jeux de puissances qui se sont déployées en Libye, c'est-à-dire à 250 km des côtes italiennes et donc de l'Europe. Ainsi la Libye est devenue, au cours des dernières années, l'objet d'une féroce convoitise exogène parce qu'elle possède les plus importantes réserves pétrolières d'Afrique (48 milliards de barils de réserves estimées) et parce que la mer Méditerranée, notamment dans sa partie orientale, regorge d'importants gisements gaziers (50 milliards de mètres cubes de gaz naturel). En outre, le coût global de sa reconstruction, qui est estimé par la Banque mondiale à 200 milliards de dollars avec une durée des travaux de 10 ans, est énormément appétissant ;

• L'avantage pour l'Union européenne et les pays européens de stabiliser la Libye est triple. Il s'explique par leur volonté de défendre et de préserver les intérêts des compagnies (notamment pétrolières) et des entreprises européennes en Libye, d'empêcher tout retour en force des groupes terroristes sur le sol libyen et dans les pays voisins, surtout du Sahel où l'insécurité est croissante et ses effets déstabilisateurs sont multiples, et enfin de trouver une solution à la question migratoire. A ce sujet, il est à signaler que certains spécialistes des questions migratoires avancent que les réseaux criminels de trafic de migrants et de traite des êtres humains ont transféré des centaines de milliers de migrants africains



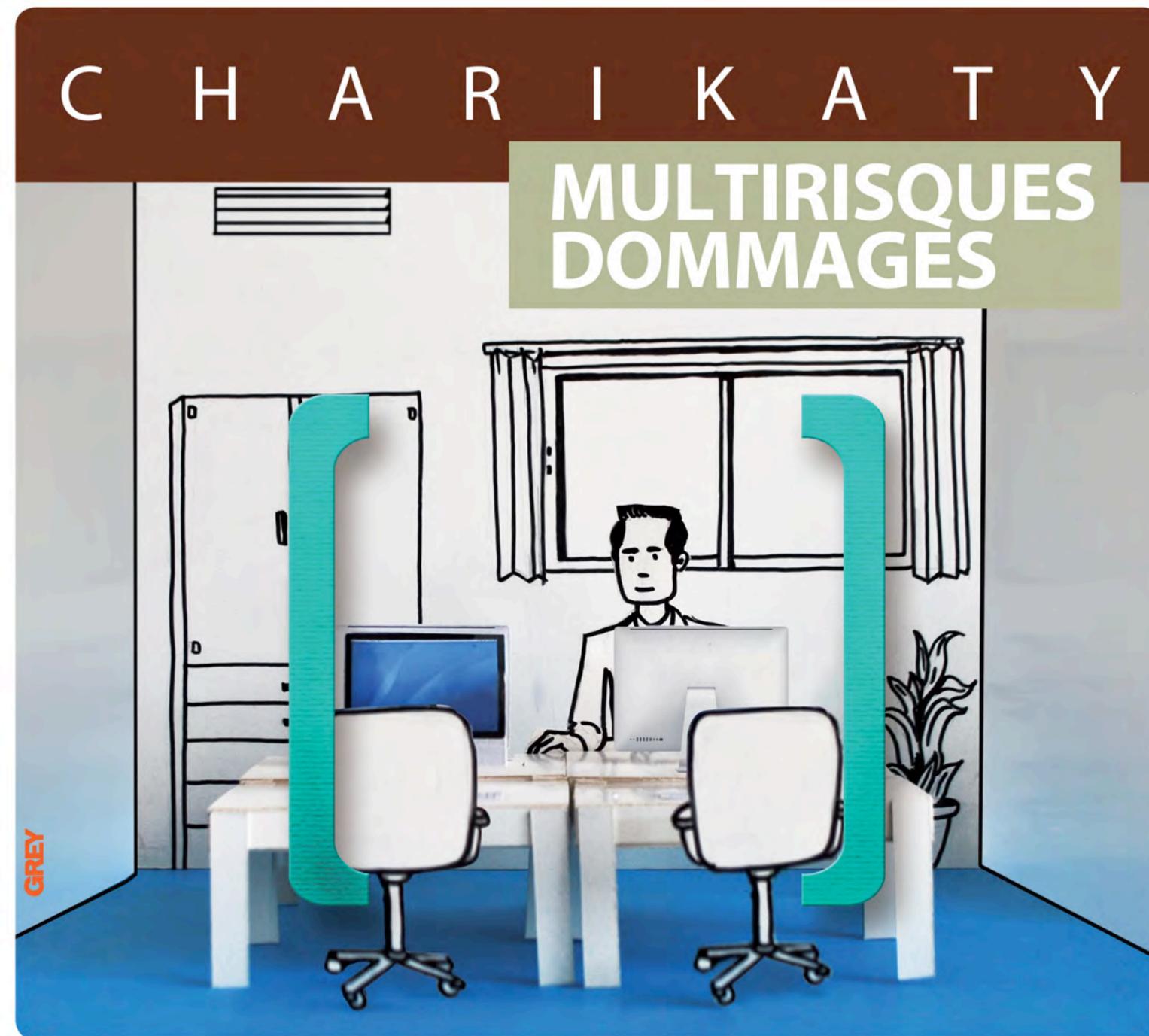
vers la Libye principalement, puis vers l'Europe, durant la décennie 2011-2020. De même, ils estiment que la crise migratoire et de l'asile en Méditerranée entre 2014 et 2018 est directement liée aux conséquences des guerres civiles libyenne et syrienne ;

- Le processus lancé et consolidé par l'Allemagne grâce aux deux conférences de Berlin tenues respectivement le 19 janvier 2020 et le 23 juin 2021 pour soutenir les efforts de médiation des Nations unies, pérenniser les progrès réalisés et consolider le soutien de la communauté internationale en faveur d'une stabilisation durable de la Libye;
- Enfin, la décision de la France qui semble déterminée à jouer un rôle plus puissant dans le règlement du problème libyen, afin de reprendre pied en Libye, d'organiser une conférence internationale, autour de son Président, sur la Libye le 12 novembre 2021. Cette conférence, a précisé le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, se tiendra «dans un format qui

sera pour la première fois élargi à l'ensemble des pays du voisinage de la Libye», et qui «permettra de donner la dernière impulsion internationale nécessaire en soutien aux élections de la fin de l'année». Elle endossera, par ailleurs, le plan libyen de départ des forces et mercenaires étrangers et accompagnera sa mise en œuvre, pour mettre un terme aux ingérences étrangères». Et le ministre de faire remarquer que «les aspirations des Libyens à la souveraineté sont convergentes avec les intérêts de sécurité de l'ensemble de la région, du Sahel à l'Europe en passant par l'Afrique du Nord», avant de conclure que les Libyens, avec notre appui, pourront saisir l'opportunité historique qui existe aujourd'hui de retrouver la paix, la souveraineté et une prospérité partagée. L'ensemble de ces éléments, ajoutés à l'intense aspiration du peuple libyen à la sécurité, à la stabilité et à la paix, après une tragique décennie qui a plongé ce pays dans un chaos inextricable et une

spirale épouvantable de violences, de divisions internes, et d'ingérences étrangères, semble vouloir dire que la Libye est aujourd'hui sur une trajectoire prometteuse qui permet d'espérer qu'elle s'approche de lendemains meilleurs dont rêvent les Libyens.

Toutefois, il faut que les Libyens soient conscients que, pour pouvoir édifier un nouvel Etat uni, sécurisé, stabilisé et démocratique, beaucoup reste à faire. Outre le besoin de s'atteler avec davantage d'engagement et de résolution à faire face aux défis sécuritaires, politiques et socioéconomiques, tous les Libyens et toutes les parties libyennes sont appelés à être vigilants et à conjuguer leurs efforts en vue de la réussite des échéances électorales de décembre et de janvier prochains, car la réussite de ces échéances qui sont paradoxalement attendues mais craintes sera cruciale pour la poursuite et l'aboutissement du processus de transition et de stabilisation en cours. ■ M.I.H.



L'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS EN UN SEUL CONTRAT.

Le contrat **CHARIKATY** est la solution idéale pour la couverture de vos locaux professionnels suite à un sinistre incendie, explosion, vol, dégâts des eaux, responsabilité civile...

CARTE ASSURANCES met à votre disposition les moyens nécessaires pour reprendre votre activité dans les meilleurs délais et conditions, en cas de survenance d'un sinistre venant à endommager ou détruire vos locaux professionnels. Plus de détails sur notre site internet.

Avec QNB, disposez à présent de votre carte bancaire en 48 heures.

Pour mieux vous servir et faciliter vos transactions où que vous soyez, disposez en ce moment de votre carte bancaire en 48 heures.



Appelez le 36 00 40 00 ou visitez qnb.com.tn

Libye

La vérité sur la grande évasion des migrants détenus

Que s'est-il passé le 8 octobre dernier à Tripoli? Est-il vrai que des centres de détention de migrants subsahariens ont été ouverts et que leurs détenus ont essayé de prendre d'assaut les frontières avec la Tunisie? L'alerte aura été chaude, sans que personne ne livre la vérité aux Tunisiens, bien inquiets. Un début de réponse nous parvient de Jean-Paul Cavalieri, chef de la mission du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Libye. Dans un entretien accordé à notre confrère *Le Monde* (du 24 octobre 2021, propos recueillis par Julia Pascual), il apporte des précisions utiles et lève un coin du voile sur une grande tragédie humanitaire qui empire sous le regard insouciant de la communauté internationale.

La Libye compte actuellement près de 570 000 migrants économiques de diverses nationalités. Très peu parmi eux « nourrissent un projet migratoire vers l'Europe. La grande majorité est là pour travailler ». Il y a aussi les réfugiés présents sur le territoire, qui sont au nombre de 50 000. En 2019, 2 400 ont été évacués dans le cadre du programme du HCR, et plus de 1 150 réfugiés sont dans l'attente d'un départ. Mais, c'est la migration clandestine qui pose le plus de problèmes.

Selon le chef de la mission du HCR en Libye, les centres de détention qui relèvent du ministère de l'Intérieur comptaient jusque-là environ 5 000 migrants détenus. Des raids massifs opérés le 1er octobre dernier, pour la première fois, dans des semi-ghettos de la capitale Tripoli

ont abouti à l'arrestation de 5 000 autres migrants, emmenés dans un centre prévu pour 1 000 personnes. Une semaine seulement après, une vaste tentative d'évasion a eu lieu le 8 octobre, et six détenus ont trouvé la mort. Près de 2 000 fugitifs ont pris le large, mais la moitié a fini par être arrêtée, alors que 3 000 migrants tiennent un sit-in devant le Centre du HCR dans la capitale libyenne.

La situation est des plus dramatiques. Les traversées clandestines en mer se multiplient au péril des vies. Depuis le début de cette année, près de 1 361 réfugiés qui cherchaient à traverser la Méditerranée sont morts noyés, indique *Le Monde*. Au cours de cette même période, les gardes-côtes libyens ont pu empêcher, selon le HCR, le départ de près de 26 000 personnes... soit la moitié de ceux qui y auraient réussi.

Un autre versant du drame humanitaire, la fermeture par les autorités libyennes de certains centres de détention, passés sous le contrôle de trafiquants ou de milices, et l'ouverture d'autres. «Ce recours à la détention est problématique, souligne le représentant du HCR, car il se fait dans des conditions sanitaires déplorables et dans un contexte de surpopulation, de manque de nourriture et de ventilation. Il y a en outre une absence totale de contrôle judiciaire, ce qui rend ces détentions éminemment arbitraires. Cela dit, il existe aussi de gros problèmes en dehors des centres de détention. L'immense majorité des réfugiés ne sont pas détenus et vivent dans une grande précarité. Celle-ci pousse certains à recourir à des mécanismes délétères de survie, comme les mariages précoces, la prostitution, le travail des enfants... »



Comment gérer le retour des femmes maghrébines des zones de tension ?



La baisse toute relative du risque terroriste exercé par le radicalisme religieux violent ne saurait occulter l'examen du grand dossier des jihadistes revenant des zones de tension. Et en premier lieu, les femmes et leurs enfants. Qui sont-ils ? Pourquoi et comment ils se sont radicalisés et sont partis en Libye, en Syrie et en Irak ? Et quelle prise en charge à leur retour ? La question qui interpelle les autorités de nombreux pays est encore plus percutante en Afrique du Nord qui a fourni à Daech des milliers de «soldats». L'Union du Maghreb arabe (UMA) s'y est intéressée de près, s'appuyant sur la fondation Friedrich-Ebert, pour la conduite d'une étude dans les cinq pays. Les travaux, en ateliers, enquêtes sur le terrain, interviews et recherches documentaires, ont été consignés dans un ouvrage qui vient de paraître sous le titre de «Le retour des femmes maghrébines des zones de tension».

L'

l'équipe est bien indiquée : Mohamed Kerrou (Tunisie) et Hafidha Ben Chida (Algérie) ont travaillé sur une stratégie maghrébine. Amel Grami a posé les jalons d'une introduction générale, et cinq autres ont rédigé les contributions par pays. Il s'agit de Mohamed Saleck Ould Brahim et Didi Ould Saleck (Mauritanie), El

Mostafa Rezrazi (Maroc), Khaoula Matri (Tunisie) et Neijia Atraj (Libye).

Pas facile de trouver des réponses convaincantes

«La situation des femmes est plus complexe, souligne en préface Taieb Baccouche, secrétaire général de l'UMA. En effet, certaines d'entre elles sont revenues avec de jeunes enfants nés du «Jihad Nikah», certaines ont été tentées par l'argent tout comme certains hommes et certaines étaient convaincues qu'elles sont des «djihadistes» à l'instar de certains hommes, et ont pris les armes, participé aux combats dans des pays autres que le leur et ont intégré des organisations

terroristes se prétendant être un État califat islamique.» Ceci pose de nombreuses questions :

- La solution est-elle leur traduction en justice et leur emprisonnement, compte tenu des crimes commis ?
- Dans quelle mesure leur réintégration dans la société est-elle possible par la repentance et le pardon ?
- Qu'est-ce qui garantit que certaines d'entre elles ne commettront pas de nouveau des crimes terroristes ?
- Comment traiter les enfants élevés au milieu des armes, des combats, de la violence et de l'extrémisme ? Il n'est pas facile de trouver des réponses convaincantes.»

Ne pas éviter le débat

«Le débat sur les revenant(e)s est délicat et nous oblige tous à nous poser des questions gênantes, car elles touchent principalement aux fondements mêmes de notre société, note Henrik Meyer, représentant résident de la fondation Friedrich-Ebert. Il est donc d'autant plus important de ne pas éviter le débat. Que cela plaise ou non : à la fin d'un conflit, nous devons garder en tête comment traiter les personnes qui reviennent. Cette étude traite d'un aspect encore



plus sensible, à savoir le retour des «femmes» des zones de conflit en Syrie et en Irak. S'il est généralement connu dans le débat public que les «combattants étrangers» ont joué un rôle important dans l'établissement de ce que l'on appelle «l'État islamique», le rôle des combattantes est resté jusqu'à présent sous-exposé.»

«La plus-value paradigmatique qu'apporte cette publication est la nécessité absolue que doit revêtir le genre dans la mise en place des politiques publiques, écrivent en quatre mains Basma Soudani de l'UMA et Leyla Hassen de Friedrich-Ebert. C'est la clé de voûte sur laquelle doit reposer l'Etat pour sensibiliser société et familles aux dangers du radicalisme. Il s'agirait donc de se doter d'un outil efficace qui éviterait l'instrumentalisation du statut de la femme et qui contribuerait aussi à prévenir le processus de radicalisation et améliorerait la prise en charge de celles qui sont sous son emprise.»

Des programmes globaux fondés sur le respect du principe de citoyenneté intégrante et responsable

Amel Grami l'a bien mentionné : «Les rapports confirment que le sujet des revenantes a une importante facture matérielle, politique et sociale, qu'il suscite en même temps diverses problématiques (psychologiques, sociales, judiciaires et sécuritaires)...et que la marginalisation du sujet mènera nécessairement à l'apparition d'un tas de difficultés au niveau de l'élaboration des programmes de réhabilitation et de réinsertion, et de la mise en place de politiques adéquates pour contrecarrer l'extrémisme violent, écrit-elle. Rappelons ici que les précédentes expériences avaient prouvé que plusieurs pays étaient laxistes avec des femmes compromises dans des affaires de terrorisme/extrémisme violent et ne leur avaient pas accordé des procès effectifs ou des programmes de réhabilitation et de réinsertion, chose qui avait causé leur rechute et le retour à la pensée extrémiste, et même aux groupes extrémistes violents.»

«Le sujet, poursuit-elle, a des retombées politiques, sociales, psychologiques et sécuritaires, ainsi que des répercussions sur la stabilité des sociétés et sur les opérations de l'instauration de la sécurité et de la paix. Car les jeunes filles et les femmes revenantes sont dans la majorité des cas indexées et exclues, et ce comportement peut susciter en elles le désir de réaction qui pourrait consister dans l'exercice de la violence et la tendance à se venger de la société. Ces justifications sont d'habitude présentées pour expliquer le fait que certaines

parmi elles commettent des opérations plus sanguinaires que celles commises auparavant. Si les choses étaient telles, il faudrait donc que les responsables, les décideurs et les stratégies politiques pensent sérieusement à adopter des programmes globaux fondés sur le respect du principe de citoyenneté intégrante et responsable.»

Le rejet des revenants (non violents) et leur isolement social peuvent engendrer un basculement

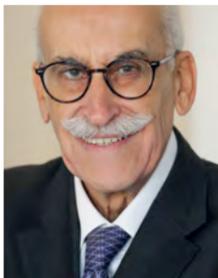
Traitant du cas de la Tunisie, Khaoula Matri passe en revue diverses recherches et mène sa propre investigation sur le terrain, nourrie d'interviews. Sa grande interrogation est comment lutter contre ce danger et s'y prendre avec les revenants, notamment les revenantes. «La déradicalisation, écrit-elle dans sa conclusion, mérite une approche multidimensionnelle où s'interfèrent l'individuel, le familial, le culturel et le social. En effet, les autorités publiques doivent capitaliser les efforts des différents secteurs (sécuritaire, juridique, éducatif, médiatique, diplomatique, etc.) pour surmonter les dangers et les risques. La collectivité est appelée à mener un discours clair et ferme face à toute forme d'intolérance, de violence et de menace de libertés individuelles ou collectives.»

Plus particulièrement, elle estime que le processus de déradicalisation des femmes et des enfants nécessite la prise en compte de l'histoire personnelle de chaque femme/ mère afin d'assurer les conditions favorables de la réconciliation subjective de chacune en premier lieu et la réintégration sociale progressive, en deuxième lieu. Une sérieuse prise en charge psychologique et sociale des enfants endoctrinés fait partie des impératifs pour lutter contre le radicalisme violent. Pour les femmes, en particulier, les procédures de réhabilitation méritent une prise en compte des blessures personnelles profondes et des traumatismes engendrés par l'endoctrinement et la terreur vécue.

Plus encore, estime Khaoula Matri : «Le rejet des personnes retournées (non violentes) et leur isolement social peuvent engendrer le basculement dans des actes terroristes ou l'adhésion à d'autres groupuscules. Un contre-discours national religieux / politique basé sur les valeurs humaines universelles de tolérance et de l'acceptation de la différence semble être fondamental. L'accompagnement et la coordination avec les familles des personnes endoctrinées peuvent faciliter les actes de prévention et de dés-endoctrinement, processus de l'abandon de l'idéologie du salafisme-jihadisme.»

Une flotte ottomane à Toulon au XVI^e siècle

Traditionnellement, lorsqu'on évoque le monde méditerranéen du Moyen Âge et des premiers temps de l'époque moderne, une image vient à l'esprit : le face-à-face de la Chrétienté et de l'Islam. Certes, la volonté d'en découdre au nom de la foi était réelle et les affrontements armés pour la suprématie maritime et terrestre nombreux ; sans parler de l'activité corsaire, cette « guerre seconde », selon l'expression de Fernand Braudel, à laquelle s'adonnaient allégrement Maghrébins et Européens. Ce que l'on sait moins, c'est que, parallèlement à la compétition majeure, il existait des conflits où la raison d'Etat, voire l'intérêt personnel des princes, conduisait ces derniers à taire leurs scrupules religieux et à trouver des accommodements avec les principes sacrés de la lutte contre les infidèles ; c'est-à-dire les chrétiens pour les musulmans et vice-versa. Ces entorses à la règle imposée par la religion appurent très tôt aussi bien en Orient, en Méditerranée occidentale qu'en Europe.

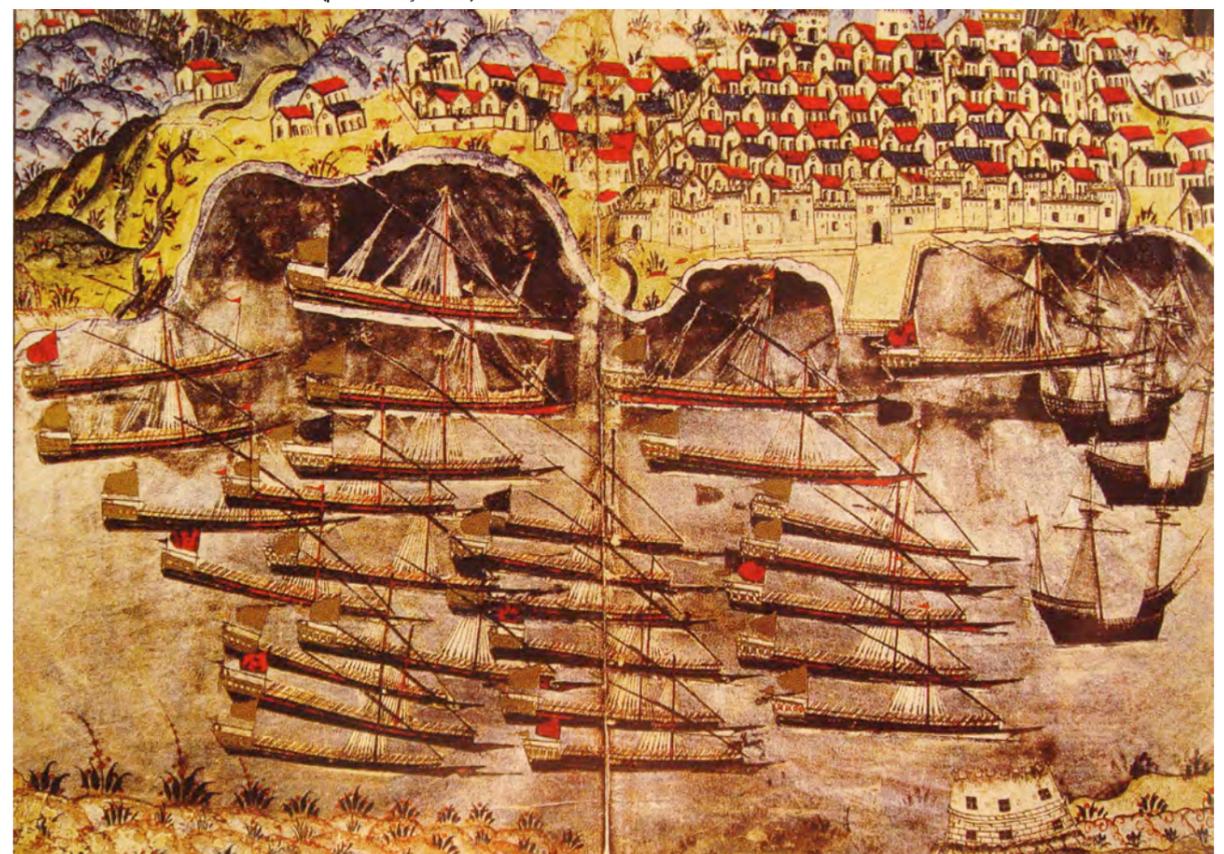


• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

Ainsi, au Moyen Âge, au temps des Croisades, assista-t-on à des alliances entre chrétiens et musulmans contre d'autres chrétiens et d'autres musulmans. L'historienne Anne-Marie Eddé, auteure en 2016 d'une biographie de Saladin, résume parfaitement cette réalité lorsqu'elle écrit : « Les combats qui se préparaient [circa 1191] n'avaient rien d'une guerre religieuse comme les discours voulaient le faire croire. Ce n'était pas l'islam et le christianisme qui s'affrontaient, mais des souverains confrontés à des difficultés intérieures et extérieures qui tentaient de se trouver des alliés – quelle que fût leur religion – contre ceux qui les menaçaient. C'est ainsi que les chrétiens byzantins recherchaient l'alliance de Saladin

contre d'autres chrétiens siciliens ou allemands [...] et que les Seljoukides n'hésitaient pas à offrir leurs services aux Allemands pour combattre celui-là même [Saladin] qu'ils venaient de féliciter pour avoir pris Jérusalem aux Francs. » En Espagne musulmane, la Reconquista pour la réunification sous la bannière du Christ fut un affrontement de l'islam et du catholicisme : mais là-bas, aussi, les impératifs de la politique conduisirent à des alliances entre princes chrétiens et musulmans, sans compter les liens de vassalité. A l'autre extrémité de la Méditerranée, en 1346 à Byzance, la guerre civile amena un prétendant (le futur empereur Jean VI Cantacuzène) à se rapprocher des Turcs et même à marier sa fille au sultan Orkhan. En Europe centrale, soumise, dès le XIV^e siècle, à une forte pression militaire

■ Les navires ottomans à l'ancre à Toulon (par Matrakçı Nasuh)



des Ottomans, le scénario des querelles de succession se reproduit. En Hongrie, un des frères rivaux, Jean 1^{er}, appuie les envahisseurs ottomans. C'est dire combien les enjeux territoriaux et la soif de pouvoir, ou, en d'autres termes, ce qu'on appellera bien plus tard la *realpolitik*, réussissaient fréquemment à faire taire les scrupules religieux. L'épisode que nous proposons de présenter ici se situe au XVI^e siècle. Sur mer, l'affrontement oppose les puissances chrétiennes et l'Empire ottoman, alors à son apogée. L'enjeu est essentiellement la possession des îles des bassins oriental et occidental de la Méditerranée et du littoral maghrebin. Sur terre, en Europe, l'expansion turque, commencée au XIV^e siècle, s'étend aux Balkans et vers le Danube et à



une grande partie de la Hongrie, ce qui fait des Ottomans les ennemis des Habsbourg. Mais à l'Ouest, la grande rivalité oppose deux puissances, toutes deux catholiques : l'Espagne dirigée par Charles de Habsbourg, connu sous le nom de Charles Quint ou encore Charles V (1500-1558), et la France gouvernée de 1515 à 1547 par François 1^{er} de Valois-Angoulême.

Ces deux monarques, parmi les plus illustres de l'histoire européenne, furent d'abord des rivaux dans la compétition pour obtenir le titre prestigieux d'empereur du Saint Empire romain germanique. En 1519, c'est Charles qui remporte les suffrages des princes-électeurs. A partir de cette date, il est à la tête d'un vaste empire comprenant

■ Charles Quint (par Pantoja de la Cruz, d'après Le Titien)

■ François 1er et Soliman le Magnifique (peints séparément par Le Titien)



l'Espagne, une partie de la Bourgogne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le royaume de Naples, le duché de Milan, des possessions autrichiennes, le nord et l'ouest de la Hongrie. La France sur laquelle règne François 1er (avec entre autres titres celui, prestigieux, de « fils aîné de l'Eglise ») est également un puissant royaume. Entre les deux grands monarques, la rivalité est féroce : la France fait obstacle à l'extension à l'ouest du continent européen par Charles Quint. En revanche, les rois de France qui, depuis le XVe siècle, réclamaient leurs droits héréditaires sur le royaume de Naples et le duché de Milan, se trouvèrent face à l'hostilité durable des Habsbourg. On assista alors, sous le règne de François 1er, à une reprise des affrontements militaires connus sous le nom de Guerres d'Italie. Si en 1515, les Français remportent la victoire de Marignan, ils sont battus en 1525 à Pavie et François 1er est même fait prisonnier. Face à cette déconfiture qui met en péril le Trône de France, la mère du roi, Louise de Savoie, et

les ministres, ayant obtenu l'aval du souverain captif, n'ont d'autre choix que de se tourner vers Istanbul et demander l'appui du sultan Soliman le Magnifique (1520-1566). Il promet une assistance financière et maritime, inaugurant ainsi une alliance de la Turquie ottomane avec la France qui allait perdurer. L'historien Gilles Veinstein, spécialiste de l'histoire ottomane, précise que cette alliance qui, pour des raisons religieuses mais aussi d'un rapport de forces largement en faveur des Turcs, n'a jamais fait l'objet d'un traité, a été fondamentalement un appui, non dénué de condescendance, de la part du Sultan au roi de France. Bien entendu, il y avait de la part des Turcs un intérêt stratégique. En effet, l'assistance ottomane, en donnant plus de moyens militaires et financiers à François 1er, obligerait fatalement Charles Quint à immobiliser d'importants moyens à l'ouest, et à réduire ses forces sur la partie orientale de son empire, ce qui ne manquerait pas d'être profitable à la politique d'expansion des Ottomans.

A propos de cette alliance franco-ottomane, on sait que l'historiographie associée à cet épisode les Capitulations, c'est-à-dire les avantages et privilèges commerciaux consentis par la Sublime Porte. Il convient, avec G. Veinstein, de corriger l'idée longtemps répandue que cette faveur avait accompagné l'alliance diplomatique et militaire. En réalité, les Capitulations n'ont été accordées par Soliman qu'en 1569, sous le règne de Charles IX, le petit-fils de François 1er. Toutefois, cette amitié, qui allait se révéler durable, permit à la France d'avoir la préséance sur les autres représentants diplomatiques européens accrédités à Constantinople.

Mais revenons en Europe occidentale. Libéré en 1526, le roi de France signa avec Charles Quint un traité de paix qu'il ne tarda pas à dénoncer. Et la guerre entre les deux grands rois catholiques de reprendre. Chacun cherche des alliés, eux aussi très mal vus des fidèles de confession catholique et de l'Eglise. Le roi de France s'allie à des princes protestants d'Allemagne et Charles Quint à Henri VIII d'Angleterre. Mais entre 1535 et 1544, lors des troisième et quatrième guerres d'Italie, la puissance du Saint empire était redoutable et le recours à l'assistance turque de nouveau à l'ordre du jour. En 1535, un ambassadeur permanent, Jean de La Forest, est nommé à Constantinople. La première étape de sa mission consiste à « aller d'abord de Marseille à Tunis (...) pour rencontrer le sieur Haradin [Khérédine Barberousse], 'roi d'Alger', qui le dirigera vers le Grand Signor [Soliman le Magnifique]. (...) Le roi « prie instamment le sieur Haradin, qui a une puissante force navale ainsi qu'un emplacement propice [Tunis], d'attaquer l'île de Corse et les autres terres, lieux, villes navires

■ Le siège de Nice (juin-septembre 1543) Gravure d'Enea Vico



et sujets de Gênes, et de ne pas cesser avant qu'ils aient accepté et reconnu le roi de France (...) Au Grand Signor, Monsieur de la Forest doit demander un million en or.» Dans les instructions données à La Forest, il est précisé que le roi de France « reconnaîtra cette bénédiction et enverra tribut et pension » au sultan pour « le récompenser du soutien financier, ainsi que du support de sa marine. »

La menace du Saint Empire se faisant de plus en plus forte, François 1er propose à Soliman « d'assailir » Charles Quint en Hongrie, dans les Flandres et en Espagne et sollicite une assistance militaire. En 1543, Soliman répond favorablement : « A toi François qui es roi du royaume



de France, je t'envoie la flotte que tu m'as fait demander par ton ambassadeur Paulin [Antoine Escalin des Aimars] ; elle est pourvue d'hommes et de munitions. J'ai ordonné à Kheir-el-Dine, mon amiral, de porter la guerre où tu jugeras à propos et de t'obéir comme à moi-même (...) Tu auras soin de renvoyer notre flotte en bon état à Constantinople lorsqu'elle aura contenté tes desirs. Tes vœux et les nôtres seront accomplis si tu regardes Charles Quint comme ton plus grand ennemi et si tu ne te laisses pas tromper par de spécieuses propositions de paix qu'il ne manquera pas de te faire lorsque mes troupes auront ravagé ses Etats.» (d'après Paolo Giovio, trad. fr. 1555) le Kheir-el Dine que

■ Henri VIII, roi d'Angleterre de 1509 à 1547 (par Hans Holbein le Jeune) Sollicité par les deux grands ennemis, il opta finalement pour une alliance avec Charles Quint

■ Khérédine Barberousse



mentionne la correspondance du sultan, à l'époque grand amiral de l'empire, n'est autre que le fameux Barberousse des récits européens. Ce personnage emblématique de la Méditerranée de l'époque, originaire de l'île de Mytilène (Lesbos), est né vers 1466, dans une famille pauvre peut-être convertie. Avec son frère aîné Arouj, il se met au service du Grand seigneur et, corsaire redoutable, sème la terreur sur les côtes européennes. Il conquiert Alger pour le Sultan, puis prend momentanément Tunis en 1535 avant d'en être chassé par les Espagnols. Appuyé par Soliman qui l'élève à la dignité de Kapoutan-Pacha, il perfectionne la marine ottomane. C'est à lui qu'est confiée la mission de prêter main-forte aux Français menacés d'une attaque maritime du Saint Empire et de ses alliés italiens.

Les deux flottes mènent des attaques séparément ou conjointement, comme en juin 1543, lorsque Nice,

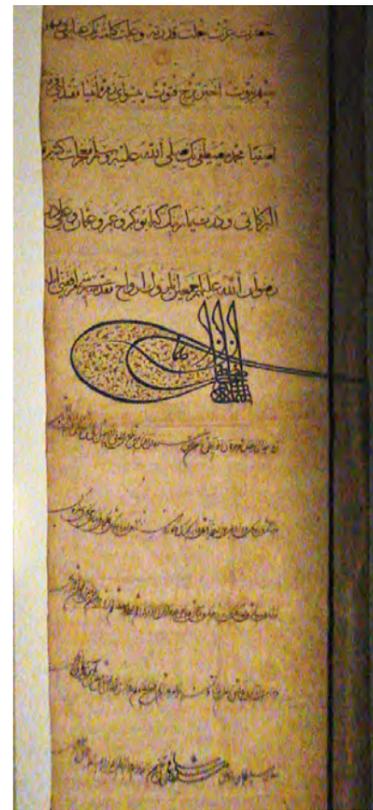
qui dépendait alors du duché de Savoie, fief du Saint Empire, est assiégée par 20 000 soldats commandés par François de Bourbon-Vendôme. Elle est bombardée par une escadre composée de 120 galères ottomanes et 60 navires français sous les ordres de Khérédine Barberousse. La ville est prise mais la résistance est tenace. La tradition rapporte qu'une jeune Niçoise du nom de Caterina Segurana réussit, grâce à l'intervention miraculeuse de la Vierge Marie, à mobiliser la population et à obliger les assaillants à se retirer. En fait, la menace italo-espagnole que représentait l'arrivée des troupes du duc de Savoie explique le repli des Franco-Turcs. En septembre 1543, afin de protéger les côtes de Provence, François 1er a demandé au Sultan de laisser la flotte de Barberousse et ses 30 000 combattants dans la rade de Toulon, officiellement pour hivernage, en réalité pour protéger le littoral

■ Paulin (Antoine Escalin des Aimars)



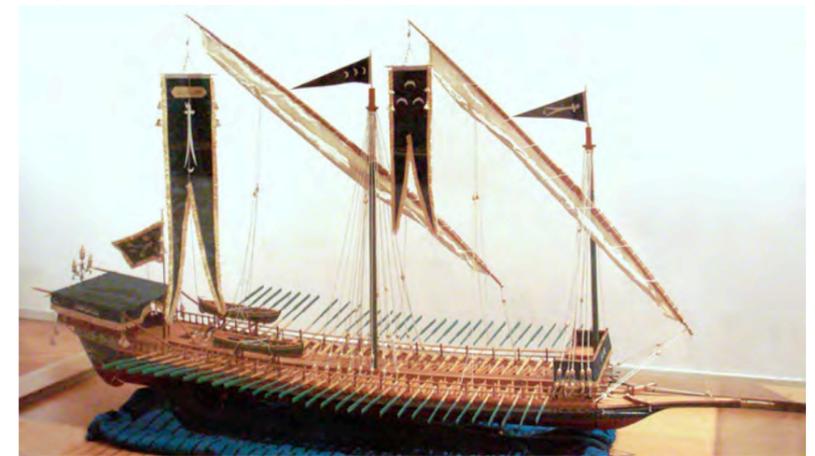
méditerranéen du royaume d'une invasion espagnole. Voilà donc les équipages, les soldats et même le harem de Khérédine installés dans la ville. Afin de limiter les risques de tension et d'incidents entre les troupes et les habitants, François 1er avait pris la précaution de faire évacuer la ville à l'exception des notables et des chefs de famille. Sur le séjour des Ottomans, les témoignages ne sont pas tous du même avis. Certains, sans doute obsédés par cette alliance sacrilège du roi de France avec une puissance musulmane, parlèrent d'une véritable invasion. Incontestablement, des vexations (comme la transformation, dit-on, de la cathédrale en mosquée), des abus, voire des exactions, furent commis, comme c'est toujours le cas quand une armée, même alliée, arrive dans un pays étranger. Rappelons, d'ailleurs, qu'en ces temps-là, il était d'usage que les armées en opération logent chez l'habitant, et les soldats n'étaient

■ 1ère lettre de Soliman à François 1er en février 1526 (Musée national de la Renaissance à Ecouen, France)



pas toujours corrects vis-à-vis de leurs propres compatriotes). Pour d'autres, la cohabitation ne fut pas mauvaise. Selon des témoignages, les capitaines des deux marines fraternisaient et marins turcs en goguette et marins français se lièrent d'amitié, ne manquant pas de faire la fête, passant d'une taverne à l'autre. L'historien Jean-Louis Bélachemi, auteur en 1984 d'une biographie des frères Barberousse, note que, selon les chroniqueurs provençaux du XVIe siècle, Turcs et Toulonnais vécurent en bonne intelligence et que les habitants des villages voisins accouraient en ville pour y exercer leur commerce. «Ce fut à qui vendrait ses marchandises aux Turcs, à qui les entraînerait presque de force en leur proposant des logements plus convenables.» Ainsi, la présence

■ La galère de Khérédine pendant la campagne de France (maquette du Musée naval d'Istanbul)



en pays chrétien, durant huit mois, de cette imposante escadre musulmane fut bénéfique au commerce. La monnaie ottomane devint même une devise de choix.

Si le séjour à terre pouvait permettre aux combattants de se reposer et de se distraire, Khérédine et ses troupes ne restèrent pas uniquement à protéger la ville et son littoral. Repoussant des attaques italo-espagnoles, les navires de la flotte menaient régulièrement des attaques de harcèlement en direction des côtes espagnoles et italiennes (Barcelone, San Remo, Borghetto Santo Spirito, Cerialle) et empêchaient la communication entre les deux pays. C'est durant l'une de ces opérations que l'amiral ottoman négocia avec son grand rival, Andrea Doria, la libération de son lieutenant, le non moins célèbre Dragut (Turgut Reis).

Le 23 mars 1544, après avoir reçu du roi de France une indemnité de 800 000 écus d'or et obtenu la libération des Maghrébins captifs sur des galères françaises, la flotte turque quitta Toulon. Pour dédommager la ville des dépenses occasionnées par la présence des troupes et remercier la population, Toulon fut exemptée de l'impôt pendant dix ans. Cinq navires français sous le

commandement du général des galères, Antoine Escalin des Aimars (plus connu sous le nom de capitaine Paulin, comme nous l'avons signalé plus haut), accompagnèrent l'escadre turque et participèrent même aux attaques de cette dernière sur les côtes italiennes.

Le 22 septembre de la même année 1544, le roi de France, confronté au nord à une offensive des armées de Charles Quint et du roi d'Angleterre, ainsi qu'à des difficultés financières, signe avec l'empereur (qui manque, lui aussi, de ressources pour poursuivre les opérations militaires) la trêve de Crèpy-en-Laonnois.

L'alliance franco-turque étant toujours en vigueur, Toulon servit en août 1546 de base de repli durant quelques mois pour les navires de Dragut, pourchassés par les Génois. Quant au kapoudan-pacha Khérédine, les opérations de 1543-1544, en Provence furent sa dernière campagne. Il mourut deux ans plus tard à Constantinople, en Juillet 1546. En empêchant une invasion par le sud, à un moment où le royaume était menacé par l'alliance entre Charles Quint et Henri VIII d'Angleterre, l'imposante armada qu'il commandait a évité à François 1er et à la France un désastre qui aurait mis en péril le trône royal et l'intégrité du territoire. ■

Med.A.B.A

Les faux-semblants du Principat

Suétone, dans ses «*Vies des douze Césars*» était parfaitement conscient des ambiguïtés du pouvoir exercé par les Césars, des faux-semblants du Principat et de l'hypocrisie fondamentale, qui était à la base du régime. Sa façade républicaine feignait de respecter les attributions du Sénat et l'autorité des magistratures instituées par la République, mais le «*Princeps*» exerçait en fait une souveraineté royale, «sans les insignes de la royauté», conformément à la prédiction faite par un astrologue à Tibère, dans son enfance.

S'inscrivant en faux contre la présentation avantageuse du Principat par Auguste, dans ses «*Res Gestae*», Suétone affirmait que le fondateur de ce régime n'avait certainement pas, comme il le prétendait, «*remis la République au pouvoir du Sénat et du peuple romain*». Bien au contraire, il avait conservé, de son propre aveu, son «*pouvoir sur l'État*», tout en envisageant de rétablir la République. L'annulation des mesures illégales prises au cours de l'époque précédente du Triumvirat et, surtout, l'abdication fictive du futur Auguste, lors de la séance sénatoriale du 13 janvier 27, n'avaient été qu'artifice et simulation. Mais il ne faut pas croire, pour autant, que Suétone, sans accepter cette fiction, faisait grief à Auguste d'avoir accaparé le pouvoir. Il l'approuvait, au contraire, et souscrivait, tant au nouveau régime qu'au renoncement d'Auguste au rétablissement de la République.

Beaucoup de ses pouvoirs et de ses privilèges avaient été accordés à Auguste, et transmis ensuite à ses successeurs, en tant que distinctions honorifiques, motivées par les succès remportés, ou par le rang

et les vertus des Césars. Devenus progressivement le fondement du pouvoir et du gouvernement impérial, ils doivent être considérés comme la consécration et la conséquence d'un état de fait accepté par tous ; même si Tacite les tenait pour des ruses et des subterfuges habiles et hypocrites du pouvoir sans partage. Sachant que les voies de la monarchie absolue, ou de la dictature, étaient définitivement prohibées, les élites romaines appelaient cependant de leurs vœux une conduite centralisée et stable des affaires publiques. Mais comment définir ce régime qui se construisait sous leur regard et avec leur complicité ? Un pouvoir supérieur et permanent de contrôle, d'initiative et de gouvernement, qui cadrerait mal avec les traditions romaines. Les réponses d'Auguste, de son entourage et des élites romaines à cette question étaient presque empiriques. Le régime nouveau fut construit à l'aide de privilèges et d'honneurs, et par le recours à des concepts religieux, en le situant dans une place intermédiaire entre les systèmes monarchique et républicain, entre le pouvoir d'un magistrat et celui d'un homme doté d'une autorité divine. Mais les arrières-pensées étaient, à n'en point douter, présentes :

Les derniers siècles de la République depuis les Scipions, les Gracques, Marius et Sylla, Pompée et César, avaient été témoins d'un ensemble d'approches idéologiques et de vaines tentatives pour l'instauration du pouvoir unique. Après quelques tâtonnements et face à Marc Antoine, qui avait choisi le modèle de la royauté hellénistique, le futur Auguste et son entourage inventèrent progressivement une forme nouvelle du pouvoir d'exception. Depuis le début des années 40, ils préconisèrent une série de mesures et de conceptions nouvelles qui furent expérimentées après la victoire d'Actium, en 31 av. J.-C., et rencontrèrent une large adhésion. Instillées et développées graduellement pendant tout le règne d'Auguste, et longtemps après lui, ces conceptions combinaient le projet proclamé d'une restauration de la République, avec une présence constante et prééminente du «*Princeps*».

Ce prince, le futur Auguste, s'affichait comme l'incarnation de la tradition romaine et italique - tout comme notre président s'affiche comme l'incarnation du «*Peuple*». Il chargea le poète Virgile, protégé par Mécène, de célébrer dans un grand poème les vertus agraires de la terre italique et de ses habitants, attachés aux traditions de la vie paysanne et au gouvernement d'une Rome pieuse, vertueuse et pacifique. Exalté dans les «*Géorgiques*», ce «*manifeste*» fut repris par le poète Horace et diffusé par les élites. En corollaire, la réflexion sur la supériorité et l'excellence du pouvoir impérial devint un thème courant, réitéré par les philosophes, les rhéteurs et les historiens. Il fut repris et développé, deux décennies plus tard, par les bas-reliefs de l'«*Ara Pacis Augustae*» (L'Autel de la Paix Auguste) et connut une longévité qui couvrit l'ensemble de l'ère impériale.

Parallèlement à cette réflexion, le Prince se fit accorder des privilèges, certes traditionnels, mais qui étaient

destinés à le situer au-dessus des institutions. Il reçut donc le droit de porter, dans la vie publique, le costume triomphal des généraux vainqueurs. Auparavant, il avait été autorisé à coiffer, partout et toujours, la traditionnelle couronne de lauriers, et d'apparaître aux fêtes publiques avec la couronne d'or triomphale. Par la suite, il reçut aussi le droit de porter, le 1er janvier, la toge triomphale, une toge blanche brodée d'or. A l'occasion, il revêtait également le «*paludamentum*», un manteau de pourpre, attaché par une fibule sur l'épaule droite, qui, avec l'épée, montrait qu'il était investi de l'«*imperium*» (le pouvoir suprême). A ces tenues s'ajoutaient la suite de douze licteurs, qui partout précédaient son cortège et les lauriers surmontés d'une couronne civique, qui ornaient la porte de sa maison. Ces distinctions accompagnaient l'octroi du «*clipeus virtutis*», un bouclier prestigieux qui rappelait, en les énumérant, ses vertus cardinales : énergie dans la vie publique et bravoure au combat, «*pietas*» à l'égard des dieux, «*clementia*» envers les vaincus et «*iustitia*» assurée à ses adversaires. Même si beaucoup d'empereurs, après Auguste, ne recoururent à ces privilèges que pendant les spectacles et les cérémonies, cet apparat étendu à l'épouse et à la famille du Prince finit par devenir un attribut caractéristique du pouvoir impérial.

A côté de ces honneurs et privilèges, qui élevaient le Prince au-dessus de toutes les magistratures traditionnelles, Auguste proclama et répandit sa prédilection pour la période archaïque des origines de Rome et pour la figure de Romulus. Rappel qui concourait au soutien de la symbolique refondatrice, régénératrice de l'Etat. Toute cette propagande idéologique, tout cet apparat aboutirent à l'octroi, en 2 av. J.-C., du titre exceptionnel de «*Père de la patrie*» porté ensuite par tous les empereurs, à l'exception des Flaviens. A toutes ces manœuvres pour l'instauration du pouvoir impérial

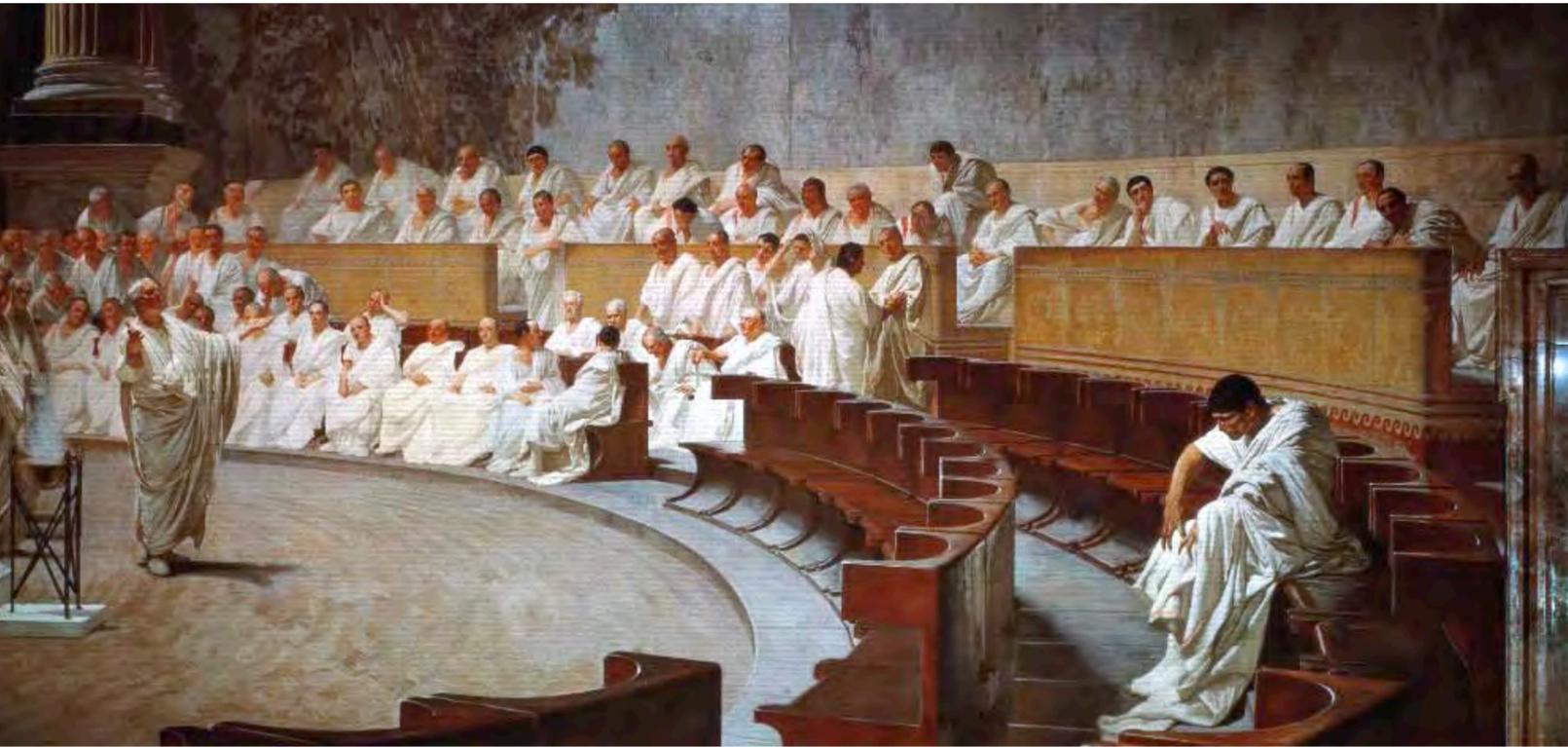


s'ajouta, enfin, un ensemble de rituels, qui présentaient la personne du Prince et définissaient son action en termes religieux.

Depuis sa première participation au gouvernement, à l'époque du Triumvirat, il n'avait cessé d'affirmer sa filiation exceptionnelle. Il était le fils adoptif et l'héritier de Jules César, déifié après sa mort, devenu «*divus*». Les vœux pour le salut de la République furent alors complétés par les vœux pour le salut du Prince ; et dans les provinces, temples et lieux de culte ne tardèrent pas à apparaître, pour la célébration du culte impérial. Progressivement



• Par Ammar Mahjoubi



accumulé, tout ce dispositif pour l'instauration du pouvoir personnel et la fondation du régime impérial fut couronné par l'attribution du titre d'«Augustus», le 16 janvier 27 avant le Christ. Inscrivant la personne du Prince et son action dans le registre religieux du sacerdoce, celui des augures, ce titre les plaçait aussi dans la sphère civile de l'«auctoritas», du pouvoir absolu. Il signifiait littéralement que le «Princeps», devenu «Augustus», était «doté de toute la force sacrée», qui lui permettait et l'habitua à exercer son «imperium» d'imperator. Avec la divinisation des empereurs décédés, toutes ces mesures s'efforçaient à situer l'empereur entre les dieux et les hommes.

Mais si, dans les faits, et au plan institutionnel, le pouvoir était détenu par eux, l'image des «bons» empereurs les montre tenant solidement les rênes de l'Empire, et se contentant d'en posséder les privilèges, plutôt que

d'en faire un usage systématique. Car dur ou clément, le pouvoir impérial restait, formellement, soumis au «peuple», puisqu'il procédait de la loi et s'exerçait selon ses prescriptions. Semblable aux magistrats de la République, l'empereur était investi par la volonté du «peuple», et il pouvait éventuellement se substituer à lui.

Dans sa conception comme dans son exercice, le pouvoir impérial avait, inmanquablement, subi une double évolution qui finit par le fixer et le perfectionner, au point de le modeler en un mode de gouvernement incontournable, qui avait pu surmonter, sans encombre, deux guerres civiles, en 68-69 et entre 193 et 197. Auguste, qui l'exerça prudemment et modifia, en dix ans, l'équilibre de ses pouvoirs, et après lui, la modération de Tibère son successeur, finirent par fonder définitivement le régime du Principat.

Sous les Antonins, le gouvernement impérial fut généralement discret et habile ; mais vers la fin du IIe siècle, il se fit nettement plus dur. Paradoxalement, c'est au cours de la crise du IIIe siècle que les rapports de force entre Empereurs et Sénat devinrent plus équilibrés, et que des contre-pouvoirs ont même osé s'opposer aux brutalités du pouvoir militaire. L'évolution incessante du Principat empêche, cependant, de le définir en termes juridiques, aussi bien qu'en termes politiques. Les Romains eux-mêmes y avaient renoncé et s'étaient contentés de fixer les limites qui le séparaient aussi bien de la tyrannie, que de la dissolution plus ou moins provoquée de la communauté. Par la suite, la centralisation et la pérennité d'un pouvoirde contrainte introduisirent progressivement de nouvelles traditions institutionnelles, qui finirent par emporter l'adhésion générale. A.M.

A.M.

CARTE YOUTH

Une carte bancaire prépayée pour les jeunes

100%
GRATUITE

SANS COMPTE
BANCAIRE



بمحبّتكم نقدّمو

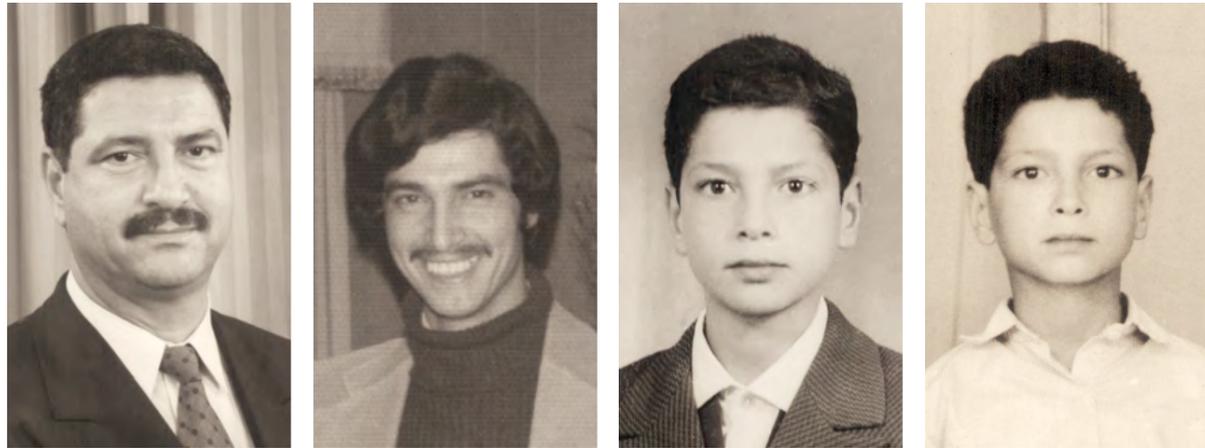
Votre **Carte Jeune "YOUTH CARD"** est une Carte Bancaire MasterCard Prépayée, octroyée **gratuitement***, sans compte bancaire et Rechargeable jusqu'à 3000 DT.

Votre **Carte Jeune "YOUTH CARD"** vous permet de gérer votre budget en toute simplicité et sécurité tout en bénéficiant des avantages d'une carte bancaire classique nationale : Retrait d'argent sur GAB (BNA et autres banques) et règlement de vos achats sur internet et auprès des commerçants équipés de TPE.

Plus d'avantages offerts par votre **"YOUTH CARD"** sur vos sites : mybnah24.bna.tn - www.bna.tn

*Offre valable au 31/10/2021 et dans la limite du stock disponible.

Lu pour vous



Les mémoires de Habib Essid

Révélation édifiantes d'un intense combat

Un an après avoir quitté la Kasbah, fin août 2016, Habib Essid était surpris, alors qu'il terminait les rites du pèlerinage aux Lieux saints en 2017, de recevoir un appel téléphonique de son successeur, Youssef Chahed. Sans détour, le chef du gouvernement lui proposa le poste de ministre de l'Agriculture, à la faveur d'un remaniement partiel qu'il devait opérer. Evidemment, refus courtois, mais catégorique. Ce genre «d'anecdotes» ne manque pas au fil des mémoires de Habib Essid qui viennent de paraître aux Editions Leaders sous le titre de "Hadith Edhakira". Des révélations aussi.

Pourquoi s'est-il décidé en tant que chef de gouvernement de faire partir son ministre des Affaires étrangères, et de limoger, au cas par cas, ses ministres de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires sociales et des Affaires religieuses ainsi que son secrétaire d'Etat à la Sûreté nationale ? Quelle est la vérité sur les snipers, l'extradition de l'ancien Premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi et autres grandes affaires ? Avait-il été tenté de renoncer à ses fonctions, après l'attentat terroriste de l'Imperial Hôtel à Sousse, fin juin 2015 ? Comment

Hadith Edhakira
de Habib Essid
Editions Leaders, novembre 2021, 492 pages
dont 68 pages photos, 38 DT
En librairie et sur www.leadersbooks.com.tn



l'entourage de Béji Caïd Essebsi s'était acharné à le pousser vers la sortie en juin 2016, alternant pressions et menaces. En vain, persistant à se conformer à la Constitution et sollicitant un vote de confiance du Parlement. Le président de la République lui-même le lui avait-il expressément demandé? Les réponses sont édifiantes.

Habib Essid quittera le pouvoir et retrouvera avec bonheur son verger d'oliviers à Drijette, non loin de la capitale. Rien ne vaut à ses yeux que de planter des arbres et cultiver son champ. Deux ans plus tard, comment Béji Caïd Essebsi l'a rappelé à ses côtés en qualité de conseiller politique, à Carthage ? S'il a accepté cette mission, quel était son véritable objectif :

«sauver le parti Nida» en renvoyant dos à dos les deux protagonistes, Youssef Chahed et Hafedh Caïd Essebsi ? Et pourquoi sa mission a échoué jusqu'à l'amener à se retirer de Carthage ?

Autant de révélations que livre Habib Essid, dans un témoignage exceptionnel, tout au long de la seconde partie de ses mémoires, celle consacrée à l'après-2010, date de son retour de Madrid où il avait dirigé, six ans durant, le Conseil oléicole international. La première partie n'en est pas moins passionnante.

De Oued El Kharroub au Minnesota

On remonte avec l'auteur dès le début du livre aux origines, et replonge dans

un parcours très attachant. L'enfant des faubourgs de Sousse (quartier Oued El Kharroub), passionné de foot (ancien joueur au Club Patriote), et féru de mathématiques, s'attachera à réussir ses études. Une enfance heureuse, au sein d'une famille modeste, le père, maçon et la mère, très attachée à la terre qui lui inculquera la passion de l'agriculture. La prime jeunesse de Habib Essid sera animée avec des parties de foot et des escapades, l'été au Boujaafar, avant de monter à Tunis, puis partir aux Etats-Unis d'Amérique. Maîtrise en sciences éco, diplôme de l'ENA et de l'Institut Bourguiba, mastère en économie rurale et diplôme d'ingénieur en irrigation de l'Université de Minnesota. Habib Essid savoure encore ses années d'étudiant



■ Avec mon père et mes frères à ma droite, Ridha, Zakia, Fatma et Jaloul (al-Saghir), avant la naissance des deux derniers frères



■ Avec mes camarades de classe d'enfance en 1959 (debout à gauche)

■ Au foyer universitaire d'El Manar en 1970 (assis)



■ Étudiant aux USA à l'Université du Minnesota



à Tunis, entre le foyer universitaire de Ras Tabia, le campus d'El Manar, les matchs de foot et les spectacles des maisons de la culture Ibn-Khaldoun et Ibn-Rachiq. Son intégration, plus tard, dans la vie d'un étudiant aux Etats-Unis sera pour lui aussi facile qu'agréable, ponctuée de recherches, de visites à travers cet immense pays, et de congrès scientifiques.

Au fin fond de la Tunisie

De retour en Tunisie en 1975, Habib Essid rejoindra le ministère de l'Agriculture. Commencera alors pour lui un long parcours qui le mènera à Gafsa et au Déjrid, avant Kairouan, puis Bizerte, chef de cabinet (Agriculture et Intérieur), P.D.G., secrétaire d'Etat (Pêche, Environnement), traversée du désert, élection à la tête du COI à Madrid, et de nouveau à Tunis, fin janvier 2011... Les treize années passées sur le terrain pour promouvoir les anciennes oasis et en créer de nouvelles, développer les systèmes d'irrigation et lancer dans

les autres régions de grands travaux agricoles laisseront en lui un souvenir impérissable. Le récit qu'il en fait, ponctué de portraits d'agriculteurs et de gouverneurs rencontrés, avec des touches d'humour, ajoute une saveur particulière à ces mémoires.

Journal d'un combat

Les mémoires de Habib Essid sont le récit de multiples combats. Celui d'un jeune Tunisien qui s'engage à réussir ses études et contribuer au développement agricole de son pays. Celui d'un grand commis de l'Etat, qui dirigera des cabinets ministériels dans des départements clés : l'Agriculture et l'Intérieur. Celui d'un homme d'Etat, qui sera notamment ministre de l'Intérieur et premier chef du gouvernement de la deuxième République, née de la Constitution de 2014.

Dans la nouvelle configuration des pouvoirs, comment Habib Essid, qui n'était pas issu d'un parti politique, bien que porté par Nidaa de Béji Caïd

Essebsi, et sans soutien parlementaire garanti, devait-il mettre en œuvre son programme gouvernemental, gérer les ingérables, parer aux multiples risques et menaces et relever tant de défis ? Et quels étaient ses rapports avec Caïd Essebsi, Ghannouchi et les autres parties prenantes ?

Sur près de 500 pages réparties en huit chapitres, illustrées par un album photo, le livre de Habib Essid, rédigé en collaboration avec Ali Jelliti, journaliste-écrivain, déroule devant le lecteur une vie, révèle une âme, marque des espoirs et des déceptions, retrace un bilan et fournit des clés de réponse à tant de questions. «*Ai-je dit la vérité, écrit-il en prologue. Toute la vérité ? Oui, de mon point de vue... Même si dans tout récit et toute analyse, le personnel et l'objectif s'entremêlent.*»

Un récit passionnant, écrit dans un style épuré, qui se lit comme le roman d'une vie et le parcours d'un homme d'Etat, resté toujours attaché à la terre nourricière. ■



PACK BT- ETUDIANTS

100%
GRATUIT

ÉTUDIANTS... UN NOUVEAU MONDE S'OUVRE À VOUS !



Bénéficiez gratuitement de :

- ✓ Un compte DE DÉPÔT
- ✓ Un accès BTNET
- ✓ Un accès BTMOBILE
- ✓ Une CARTE BANCAIRE



Parcours

- Né le 1er juin 1949 à Sousse
- Maîtrise en sciences économiques, option planification, Tunis, 1971
- Diplôme de l'ENA, 1971 et diplôme en langue anglaise de l'Institut Bourguiba des langues vivantes
- Mastère en économie agricole, et diplôme d'ingénieur, option économie de l'irrigation, Université de Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, 1974
- Recrutement au ministère de l'Agriculture, 1975
- P.D.G. de l'Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Gafsa et du Djérid, puis commissaire régional au développement agricole, à Kairouan, puis Bizerte (1980-1993)
- Chef de cabinet du ministre de l'Agriculture (1993 -1997)
- Chef de cabinet du ministre de l'Intérieur (1997-2001)
- Secrétaire d'Etat à la Pêche (2001)
- Secrétaire d'Etat à l'Environnement (2002)
- P.D.G. de la Trapsa (2003)
- Directeur exécutif du Conseil oléicole international, Madrid (2004-2010)
- Conseiller auprès du Premier ministre (février 2011)
- Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Béji Caïd Essebsi (de mars à décembre 2011)
- Conseiller auprès du chef du gouvernement, chargé des questions sécuritaires (décembre 2011-début 2013)
- Chef du gouvernement (janvier 2015-août 2016)
- Conseiller politique auprès du président de la République, Béji Caïd Essebsi (2018-2019)
- Conseiller politique auprès du président de la République, Mohamed Ennaceur (de juillet à septembre 2019)

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

أَلْحَبِيبُ الصَّيْدُ

... في حَدِيثِ الذَّاكِرَةِ



Volume : 492 pages • Album photos 68 pages • Format : 15 x 23 cm

Bon de commande

Dix
exemplaires
et plus
35 DT
(le livre)
Offre spéciale

Moins de 10 exemplaires x 38 DT Total

10 exemplaires et plus x 35 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
- Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Lu pour vous

Quatrains en déshérence de Abdelaziz Kacem

La parution d'un recueil de poèmes de Abdelaziz Kacem est toujours un événement littéraire. C'est, en effet, le quatrième recueil Quatrains en déshérence qui clôt un cycle entamé dans les années quatre-vingt avec *Le Frontal* suivi de *L'hiver des Brûlures* et de *Zajals*. Ce dernier recueil en est le point d'orgue et qui plus est, adopte le quatrain. Abdelaziz Kacem, faut-il le souligner, est un écrivain bilingue et il a déjà à son actif deux recueils en langue arabe.

Dans ce recueil-ci, une dramaturgie est à l'œuvre. En effet, parti de « l'orphelin de Carthage » dans le *Frontal*, on retrouve dans le dernier vers de ces Quatrains en déshérence « Une esquisse pour Carthage » qui s'interroge à son tour « Et si Carthage avait gagné la guerre ? » En effet, que serait devenu le monde ? Les vers d'A. Kacem puisent dans les mythologies et dans l'Histoire pour y trouver des réponses.

C'est en Orient et en Occident que l'homme des deux rives cherche les échos en brassant et embrassant l'humanité entière.

*Ici, là-bas, j'ai mal à mon ambivalence.
À l'Est, je suis resté le lettré Bagdadi,
Un classique obstiné à rimer sa romance.
À l'Ouest, je me fais Sarrasin du Midi.*
C'est ainsi que des quatrains évoquent les pages les plus sombres de l'Histoire ancienne et récente allant de Bagdad à Kaboul, sans oublier les voix étouffées dans le Minnesota. Ce qui donne à ce recueil des accents de lamento sur les villes et les personnes disparues. Mais, heureusement

que l'amour, les mots, bref la poésie, viennent à son secours comme le montrent les Quatrains pour Psyché.

*Jusqu'à Delphes j'irai consulter les oracles
Un alezan rongé par ses mors prompt à courir
Le trop loin le trop tard et le prêt à mourir
Car aimer se conjugue aux excès aux miracles*
Pourquoi donc ces Quatrains sont-ils en déshérence ? C'est ce que chaque lecteur posera comme question. Pour l'heure, disons que cette prédiction en cache une autre, celle du Phénix, oiseau de feu emblème de Carthage.

*Gloire à Didon de qui Virgile eut son chef-d'œuvre
Gloire à Didon à qui Berlioz
A dédié son opéra apothéose
Pleur à Didon que Baal n'avait pas secourue*

Espérons donc d'autres quatrains d'A. Kacem pour enrichir encore et toujours plus cet héritage. 

H.K.

Professeur émérite de langue et de littérature française



Quatrains en déshérence de Abdelaziz Kacem
Éditions Leaders,
octobre 2021, 146 p.
18 DT
En librairie et sur
www.leadersbooks.com.tn



Bonnes feuilles

Une esquisse pour Carthage

Baal pourvoyait naguère à l'aridoculture⁽¹⁾.
Sa parèdre Tanit commandait au pleuvoir.
Dans ce pays heureux, la figue et la vigne
Rendaient si fou l'imprécateur *Caton l'Ancien*⁽²⁾

Comme au temps absolu, l'hier indistancié,
Quand paradait le génial *Âne d'or*,
Entre les deux statues érigées en l'honneur
Du païen *Apulée*, son maître.

Sa prière à *Isis* rivalise, à l'exèdre,
Avec des liturgies beaucoup plus agressives.
Et nul aède n'a, à ce jour, renié
Ce qu'il doit à son *Eros et Psyché*.

En pauvre barde ou en héros du Pinde,
Dépose-moi ici,
En ce lopin de Phénicie,
À Mégara, sur les pas de Flaubert.

J'irai à pied me déroiller l'imaginaire,
Sur le pavé encore carrossable,
Au détour des *Villas romaines*,
Jusqu'au terme des Thermes.

Le point d'orgue le la d'un serment d'allégeance
À prêter derechef à la reine immolée,
Comme, plus tard, sous Scipion l'incendiaire,
Sa cité phénixéenne.

Oui, Vulcain, ce jour-là, était de la cohorte.
Seul un ouvrage échappe au feu et quel ouvrage⁽³⁾!
Magon le Grand y enseignait plant et cépage.
En Tunisie, Magon est le nom d'un grand rouge

Gloire à Didon de qui Virgile eut son chef-d'œuvre.
Gloire à Didon à qui Berlioz
A dédié son opéra apothéose⁽⁴⁾.

Pleur à Didon que Baal n'avait pas secourue

Même sous le carcan de la *Pax Romana*,
Le génie indigène imposa le latin
À la grand'messe, à la messe tout court⁽⁵⁾.
Gloire à vous Tertullien, Arnobe et Augustin

Pour la fête, rien que pour un duo,
Il me sied d'arborer mes ardentes blessures.
En mémoire de tout grand brûlé de Carthage,
Je lèverai un vers au cristal de *Clio*.

Là-bas, sur l'allée des Césars
Ou, plus haut, sur le fier mamelon de *Byrsa*,
Je garde en fond de l'œil la rémanence
Du dernier des *suffètes*.

C'était lui qui, après plus de deux millénaires,
Pour le panache et par la force de l'insigne,
Signait avec le dernier des *Romains*
Une paix, jusque-là, doublement refusée.

Pour ce faire, ils avaient convoqué les Barcides,
Seigneurs des lieux, de Sicile et de Carthagène,
Jusqu'aux sacrifiés de Zama
Et autres Trasimène.

Il revint au Rhapsode, il m'échut, pour la joute,
À la *Mare nostrum*, annoncer, sans réplique,
La fin en droit des Trois Guerres puniques.
Klibi et Vétére⁽⁶⁾ aux vétérans s'ajoutent.

Pour donner à la paix un répit, une chance,
Pour ce couple infernal qu'est l'Orient-Occident,
Je dus taire griefs, plaintes et remontrances.
Mais que dis-je pourtant...

Que de fois, dès potron-minet,
Me suis-je extrait du lit, *une uchronie* en tête,
Me faisant plonger dans l'histoire alternative.
Et si Carthage avait gagné la guerre ?

(1) Les cultures sèches, en Tunisie, sont dites BAALI. Ce dieu étant censé s'en occuper.

(2) Sénateur qui appelait à la destruction de Carthage au slogan « Carthago delenda est ». Il montrait des figues fraîchement arrivées de la cité punique, signe d'opulence et partant de menaçante puissance.

(3) Le Carthaginois Magon était le plus éminent des agronomes de son temps. Son *Traité sur l'agriculture* (20 tomes), en langue punique, fut sauvé sur ordre du Sénat romain et traduit en grec et en latin. Il fut, des siècles durant, la référence en la matière.

(4) H. Berlioz, *Les Troyens*, actes III à V.

(5) La messe se faisait en grec. L'apologiste berbère romanisé Tertullien (150-220) invente le terme « trinité » et latinise la messe.

(6) Rome sortit victorieuse de la Troisième et dernière Guerre punique (149 avant J.-C.). Elle resta, juridiquement, en état de belligérance avec Carthage, aucune paix n'ayant été signée. Au mois de février 1985, Chedli Klibi et Ugo Vetere, respectivement maires des deux cités, ont comblé cette lacune, par la signature solennelle d'un traité en bonne et due forme, dans la capitale même de Hamilcar Barca. En ces temps d'incertitude où règne la médiocrité, cet acte symboliquement très fort mérite d'être rappelé.



• Par Hédia Khadhar

Lu pour vous

Faouzia Charfi

L'islam et la science. En finir avec les compromis

Comment faire face aujourd'hui à l'obscurantisme qui menace nos sociétés? La tâche est délicate, elle est complexe. Certes, de nombreuses études se penchent sur les différentes formes d'extrémismes religieux, sur leurs capacités de séduction auprès des jeunes et les dérives meurtrières auxquelles ils peuvent mener. Néanmoins, pour dégager une interprétation cohérente de l'évolution des sociétés musulmanes, ces explications gagnent à être complétées par des analyses fondées sur l'histoire et évitant le piège de l'essentialisme mais aussi celui d'une approche réductrice.

Pourquoi cette démarche est-elle importante? Parce qu'il ne s'agit pas seulement ici de l'islam politique. Il s'agit également de la vitalité retrouvée de la tradition orthodoxe islamique et de son emprise sur nos sociétés. Il n'y a pas de différence sur le plan de la théorie et du fondement entre le point de vue islamiste, d'une part, et l'islam traditionnel et officiel, d'autre part. Les deux sont attachés à la référence charaïque et s'opposent à une séparation claire entre le politique et le religieux. Il se crée en conséquence des passerelles entre eux qui entravent la sortie du système normatif et, par là même, la rationalisation des représentations du monde en matière scientifique et la sécularisation de la science. La question de la sécularisation de la science, de la séparation de la sphère religieuse et de la sphère scientifique traverse les développements de mon ouvrage. En effet, elle conditionne la construction de la science et son appropriation au cours des siècles en pays d'islam. Prenant en compte les facteurs politiques et sociaux, le contexte historique et géographique, je propose d'examiner l'évolution des sciences en pays d'islam, leur essor puis leur déclin. J'examine ensuite comment, au cours du XIXe siècle, les réformistes musulmans envisagent la sortie « des ténèbres » pour reprendre l'expression de Jamal Eddine al-Afghani.

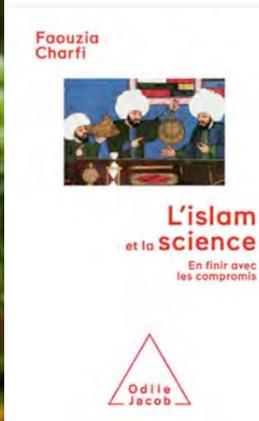
Aborder l'évolution des sciences en pays d'islam, c'est d'abord s'intéresser à leur essor, au mouvement remarquable de traduction des textes anciens vers l'arabe entrepris à partir du VIIIe siècle par la dynastie abbasside nouvellement fondée. Les premiers califes abbassides décident de s'installer au cœur de la Mésopotamie et fondent la nouvelle ville de Bagdad. Ils se positionnent comme les successeurs des anciens rois sassanides et fabriquent une idéologie impériale d'inspiration zoroastrienne avec une prétention d'universalité. Dans la tradition zoroastrienne, les textes sacrés, l'Avesta, étaient considérés comme la source de toutes les sciences et devaient donc être préservés. Mais ces textes subirent les conséquences de la conquête de la Perse par Alexandre le Grand. Beaucoup d'entre eux furent dispersés à travers le monde, puis traduits de l'avestique - langue de l'Avesta - en d'autres langues, notamment le grec. Par la suite, les empereurs sassanides s'attachèrent à récupérer et collecter ces textes zoroastriens et à les retraduire dans leur langue, permettant ainsi, par la promotion de la culture de la traduction, de retrouver l'ancienne science perse. La continuation de cette tradition zoroastrienne par les premiers califes abbassides entraîne l'adoption de la culture de la traduction et initie la formidable entreprise de traduction vers l'arabe de l'héritage grec, perse et indien. Cette ouverture vers les savoirs anciens ne ressemble en rien à l'attitude défensive menant à l'éloge de l'« islamisation de la connaissance » prônée par certains intellectuels musulmans depuis le dernier quart du XXe siècle.

A partir du VIIIe siècle, la science s'est déployée dans les larges contrées où l'islam était majoritaire avec l'arabe comme langue de travail et de communication, devenu pendant des siècles une langue scientifique internationale. C'est ce qui justifie l'appellation science arabe. Elle se distingue par des apports remarquables, significatifs d'une activité intense qui ne se limite pas à la simple réception de la science grecque. De grandes figures ont contribué à des périodes

différentes et dans des lieux bien éloignés les uns des autres à des avancées majeures par rapport à la science antique, s'inscrivant dans l'histoire de la science. Je m'appuierai sur certaines d'entre elles, Ibn al Haytham, Biruni, Ibn Khaldoun, pour mettre en valeur le caractère universel de l'héritage scientifique qu'elles ont laissé dans les domaines de l'optique, de l'astronomie, de l'histoire.

L'importante production scientifique prend fin avec la prise de Bagdad en 1050 par les Turcs seldjoukides qui gagnent la victoire contre les princes de la dynastie Bouyide chiite et qui imposent le sunnisme. Commence alors une période de basculement pour la transmission des sciences en pays d'islam. De nouvelles institutions pour l'enseignement, les madrasas, sont créées en vue de la formation de cadres compétents qui seront au service des nouveaux maîtres de l'empire, les sultans seldjoukides. Ces cadres sont formés dans le domaine du fiqh, c'est-à-dire du droit et de la jurisprudence islamiques, et des uqul al-fiqh, c'est-à-dire des sciences des sources et des fondements du fiqh. Les madrasas sont fondées au détriment des dar al-ilm, maisons de la connaissance créées par les dynasties chiites, qui comportaient des bibliothèques riches en ouvrages scientifiques et également où les savants enseignaient les sciences «rationnelles» aux étudiants. Parmi ces institutions, citons le dar al ilm du Caire créé par les Fatimides et celui de Bagdad créé par les Bouyides.

Un deuxième élément de changement se produit. La science va se pratiquer de manière plus systématique dans les hôpitaux pour la médecine et dans les mosquées pour l'astronomie, avec l'affectation du muwaqqit, astronome professionnel chargé notamment de la fixation des heures de prière. Ces choix politiques ont pour conséquence une sorte de «dissémination» des lieux du savoir liée à une conception instrumentale des sciences aux dépens de la philosophie et des études théoriques portant sur les mathématiques, la physique, l'astronomie. Enfin, c'est la victoire du fiqh (jurisprudence islamique), « science souveraine », qui n'est pas au service de la raison mais au service du Texte. La nature des madrasas, les circonstances et les motivations qui ont amené leur prolifération à l'époque des Seldjoukides au



**L'islam et la science.
En finir avec les
compromis**
de Faouzia Charfi
Odile Jacob,
sept.2021

cours de la seconde moitié du XIe siècle sont des facteurs importants à prendre en compte pour comprendre l'évolution des sciences arabes. Les sciences dites «rationnelles» perdent du terrain. Certes, quelques savants continueront à produire, mais leurs travaux ne susciteront pas un grand intérêt en terres d'islam. Ce qui dominera est la science utile.

C'est cette science utile que les réformistes musulmans du XIXe siècle vont promouvoir pour rattraper le retard. Ils furent d'ardents défenseurs de la modernisation et fermement convaincus que l'islam est «la sœur de la science». C'est ce que soutiendra, dans les années 1900, le cheikh égyptien Muhammad Abduh dans le débat qui l'opposa à l'intellectuel syro-libanais Farah Antun sur la question de la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, de la séparation de la science et la religion. Je m'attarde sur cet échange révélateur des limites du réformisme musulman. Un constat qui explique les réactions à la théorie de Darwin, jugée dangereuse pour l'islam par certains auteurs, et les débuts du concordisme coranique soutenant que toutes les découvertes scientifiques existent dans le texte coranique. Certes, quelques intellectuels seront séduits par le darwinisme social de Spencer et certains, comme Shibli Shumayyil, iront jusqu'à se définir comme matérialistes.

Pour conclure sur la réception de la théorie de l'évolution biologique en pays d'islam, je m'interrogerai sur l'absence de discussions scientifiques à propos de la théorie de Darwin –comme ce fut le cas à propos du modèle de Copernic–, une absence significative de la longue éclipse de la tradition scientifique en pays d'islam. Pour conclure, je relève que les réformistes musulmans du XIXe siècle s'inscrivent dans la continuité de la conception de la science adoptée par la tradition à partir du IXe siècle, celle d'une mise à distance de la science avec ses fondements et son questionnement sur le monde. Ils ont fait le choix de la voie médiane et non celle de la rupture entre science et religion. Cette voie médiane a fondé les prémices du projet d'islamisation de la connaissance, qui conduit au plus dangereux des compromis, qualifié de «grande tromperie» par le penseur Nasr Abou Zeid, dans sa remarquable «Critique du discours religieux».

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

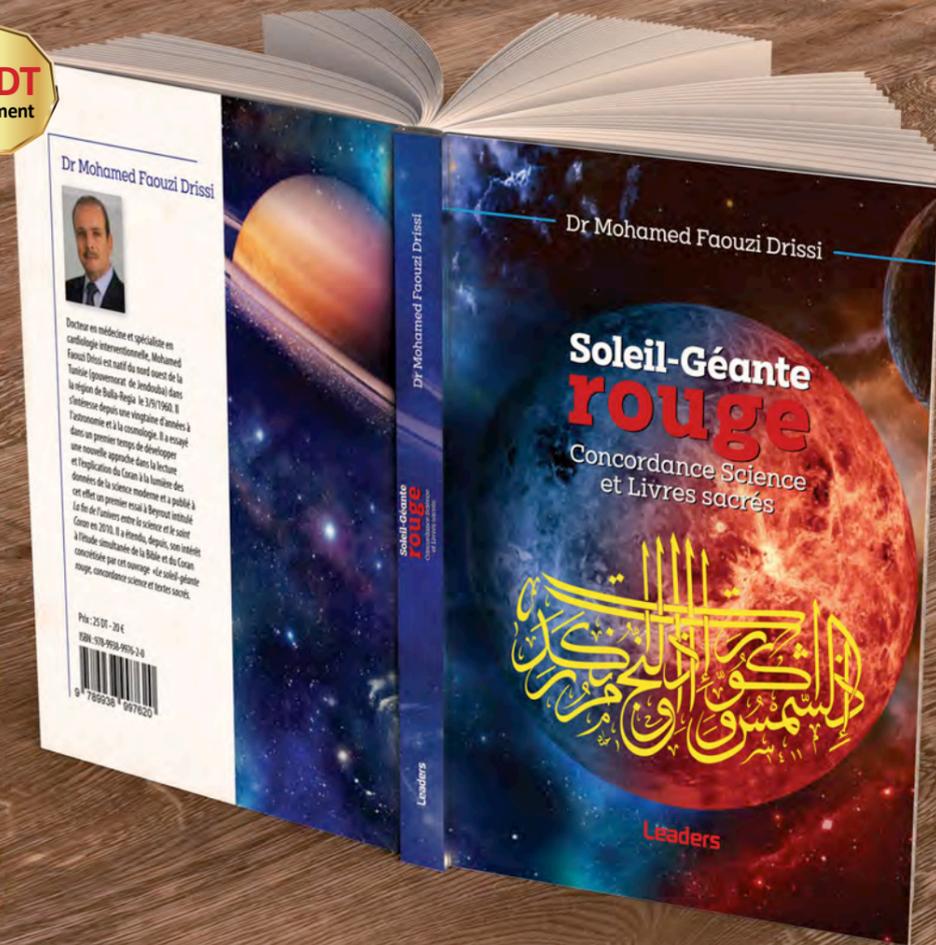
VIENT DE PARAÎTRE

Dr Mohamed Faouzi Drissi

Soleil-Géante rouge

Concordance Science et Livres sacrés

28 DT
seulement



Volume : 220 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires x 28 DT Total []

10 exemplaires et plus x 23 DT Total []

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [] [] [] []

Tel [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

The power
of Authenticity



GARANTIE
3 ANS
OU 100 000 km

The very new PICK UP

M U S S O

www.ssangyongtunisie.com

SsangYongTunisie.Officielle



AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

ALL IN ONE PACK

OPTEZ POUR UNE RENTRÉE
tranquille

**KUV100
NEXT**
À PARTIR DE
34 990DT



Mahindra
Rise.

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA

Lu pour vous

Hakim Ben Hammouda Il n'y a pas de globalisation heureuse

Et si le contrat social revisité pouvait servir de cadre de réflexion sur le nouveau projet politique et économique pour sortir de la crise? C'est l'idée de fond qui sous-tend le nouveau livre de Hakim Ben Hammouda, intitulé «Post-globalisation au temps du Covid-19. Le contrat social dans le monde d'après» qui vient de paraître aux Éditions Nirvana. L'ancien ministre de l'Economie et des Finances du gouvernement Mehdi Jomaa, et auteur de plus d'une cinquantaine d'ouvrages, y poursuit sa réflexion sur la crise de la globalisation.

«Bien avant la pandémie du Covid-19, l'ambiance n'était plus à la «globalisation heureuse» que nous avons connue voici quelques années, dit-il à Leaders. Celle-ci espérait trouver dans ce dépassement des frontières nationales des réponses à la crise de l'Etat-nation et des modèles de développement fordiste. Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de la globalisation, aurait dit Shakespeare! Et, dans les discours sur la globalisation, c'est plutôt la morosité et le scepticisme qui l'emportent aujourd'hui.»

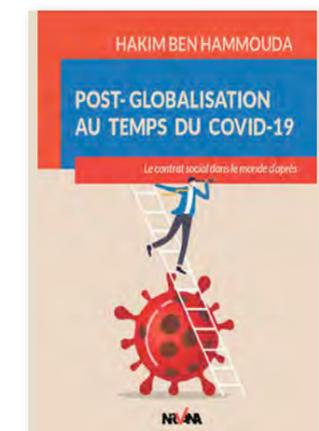
«Ce malaise, poursuit Ben Hammouda, est renforcé par la pandémie du Covid-19 qui bouleverse notre monde comme cela n'a jamais été le cas en temps de paix. Par l'ampleur de ses pertes humaines, la rapidité de sa transmission et notre incapacité à arrêter sa propagation, ce virus est à l'origine d'une grande angoisse et d'une peur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.» Pour l'auteur, «la crise sanitaire remet en cause nos modes de pensée et nos pratiques politiques, économiques et sociales. Cette pandémie nous révèle en grande nature les dérives de notre monde et un productivisme globalisé qui a eu des effets effrayants sur l'environnement et les sociétés. Le Covid-19 est à l'origine d'une réflexion majeure sur le monde d'avant, nos dérives passées et notre monde à venir.»

«Plus rien ne sera comme avant, rappelle-t-il, ont prévenu les responsables politiques, les acteurs de la société civile, les intellectuels et les penseurs. C'est un autre monde que nous devons nous attacher à redéfinir et à reconstruire ensemble. L'une des premières grandes révisions concerne la globalisation néolibérale, dont les douces certitudes nous ont bercés pendant plus de trois décennies.»

Cet essai cherche à analyser et à comprendre la crise de la globalisation. Hakim Ben Hammouda fait l'hypothèse que son caractère débridé et cette volonté de se libérer de tout contrôle et de toute régulation en accordant une confiance totale aux marchés sont responsables de cette crise. Un nouveau monde se préparait avec la «globalisation heureuse». Un monde où les petites joies quotidiennes postmodernes remplaceraient les affres des politiques du progrès et leurs utopies qui se sont transformées en cauchemar avec leur lot de frustrations, de guerres et de détresses. Un monde où les grands récits «des lendemains qui chantent» céderaient la place aux petits bonheurs de la vie quotidienne et à une gestion résignée des systèmes démocratiques.»

Or, ce nouveau récit de la «globalisation heureuse» a montré rapidement ses limites. Il s'est transformé en un mirage et en une grande source d'inquiétude et d'incertitude.

Un essai à lire et à méditer.



**Post-globalisation
au temps du
Covid-19**
Le contrat social dans
le monde d'après
de Hakim Ben
Hammouda
Éditions Nirvana,
octobre 2021, 402 p.

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ? DÉCOUVREZ LE PATIO ! DES S+1, S+2, S+3 ET S+4

DU HAUT STANDING À EL MENZAH 9C



SIMPAR
ISO9001

www.simpar.tn
Tél: 29 921 003 - 29 921 011 - 71 840 244

Bonnes feuilles

Société ••• Lu pour vous

• Hakim Ben Hammouda



Les temps ont beaucoup changé

Le début du siècle marque une rupture radicale et opère une nouvelle globalisation 2.0. En effet, cette période est marquée par un changement majeur des rapports de force au niveau international avec l'avènement des pays émergents qui vont devenir de nouvelles forces économiques. Ces pays vont enregistrer des dynamiques de croissance sans précédent, accompagnées d'un changement majeur dans leurs structures économiques pour devenir de nouvelles puissances industrielles et commerciales. La Chine va devenir la première puissance commerciale au monde et opérer d'importants changements dans le courant des échanges mondiaux. Cette montée en puissance va se renforcer après la grande crise financière des années 2008-2009, où les émergents vont devenir les nouvelles locomotives de l'économie empêchant la transformation de cette crise en une déflation globale comme cela s'était produit lors de la grande crise des années 1930. Cette affirmation de la place des émergents va aussi s'exprimer dans la gouvernance globale avec l'avènement du G20 et d'autres institutions financières internationales dont la banque des BRICS.

Cette globalisation 2.0 s'est accompagnée de critiques, mais, cette fois-ci, en provenance des pays développés, sur le non-respect des normes environnementales et du travail des enfants dans les pays émergents. Ces critiques annonçaient une phase nouvelle où l'optimisme du passé va laisser place à une certaine morosité, voire une défiance par rapport à la globalisation. Cette frilosité s'est traduite par une plus grande difficulté à parvenir à des accords multilatéraux dont ceux sur le climat et la limitation des émissions des gaz à effet de serre. Les négociations commerciales et le cycle de Doha ont été renvoyés aux

calendes grecques et les pays se sont engagés dans des négociations commerciales bilatérales pour échapper à la discipline des négociations multilatérales. Des institutions telles que le FMI et la Banque mondiale ont peiné à donner une plus grande place aux pays émergents, ce qui les a poussés à créer leurs propres institutions.

La morosité de la globalisation a été renforcée par la crise économique de 2008-2009. Elle a produit un affaiblissement de la croissance globale, dû aux politiques contra-cycliques mises en place par la plupart des grands pays qui n'ont pas réussi à lui redonner sa vigueur et son dynamisme. Cette croissance fragile a réduit le niveau des échanges qui, depuis le début du siècle, se sont retrouvés en dessous des rythmes de croissance du PIB. Dans ce contexte maussade, les voix ont commencé à s'élever contre la globalisation. Les forces politiques populistes, opposées à l'ouverture des frontières, à l'échange et au cosmopolitisme, ont repris des couleurs pour remettre en cause de manière virulente les politiques « des élites mondialisées ». Le Brexit et le choix des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne, l'élection de Donald Trump et la montée des populismes et des chauvinismes ne sont que des signes de l'augmentation de la défiance. Celle-ci est d'autant plus importante que la globalisation s'est accompagnée d'une montée des inégalités sociales et d'un approfondissement de la marginalité.

Les temps ont beaucoup changé et la « globalisation heureuse » d'hier ne suscite plus l'enthousiasme ni l'adhésion. Au contraire, le scepticisme et le désenchantement, renforcés par la pandémie, règnent aujourd'hui vis-à-vis de la globalisation et de ses promesses de dépasser les crises du modèle fordiste et de l'Étation hérités des Trente Glorieuses. ■

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

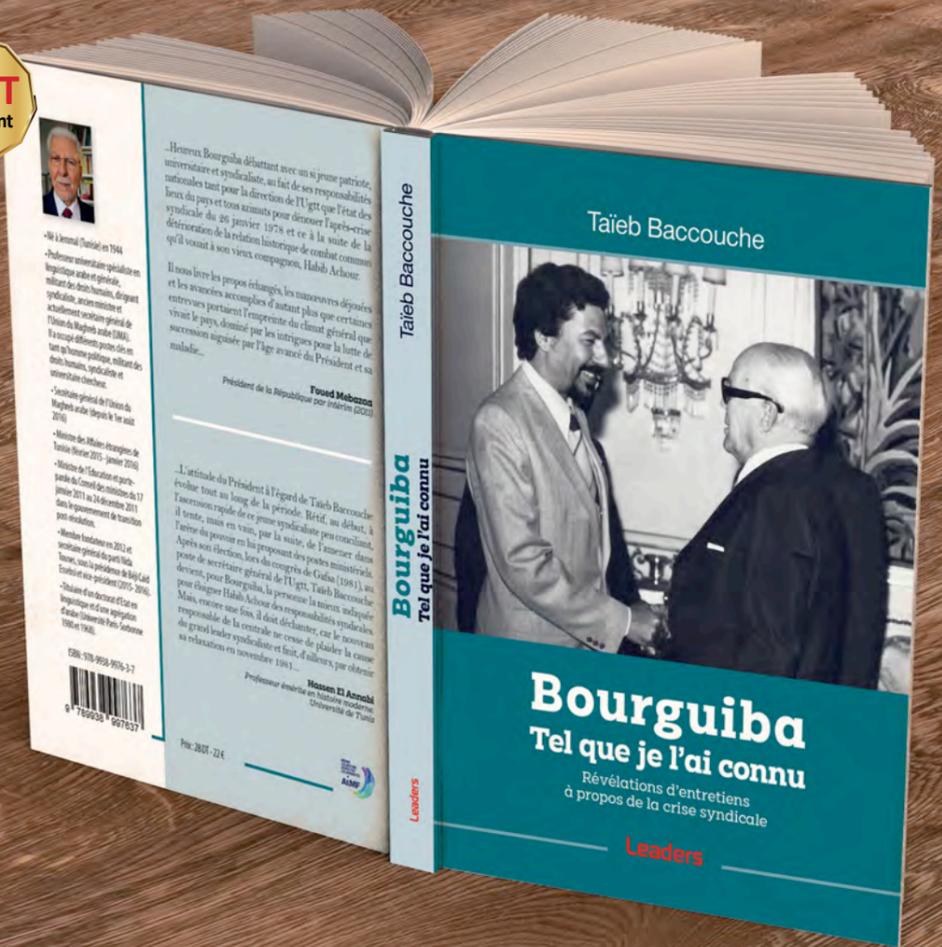
VIENT DE PARAÎTRE

Bourguiba

Tel que je l'ai connu

Révélation d'entretiens à propos de la crise syndicale

28 DT
seulement



Volume : 248 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Dix
exemplaires
et plus
23 DT
(le livre)
Offre spéciale

Moins de 10 exemplaires x 28 DT Total

10 exemplaires et plus x 23 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal [][][][]

Tel [][][][][][][][]

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

Chèque bancaire

Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Ouverture de notre nouvelle agence QNB Siliana.

QNB est toujours à votre service, et se rapproche encore plus de vous pour faciliter vos opérations avec l'ouverture de sa nouvelle agence à Siliana, Avenue Taïeb M'hiri 6100 - Siliana.



Appelez le 36 00 40 00 ou visitez qnb.com.tn

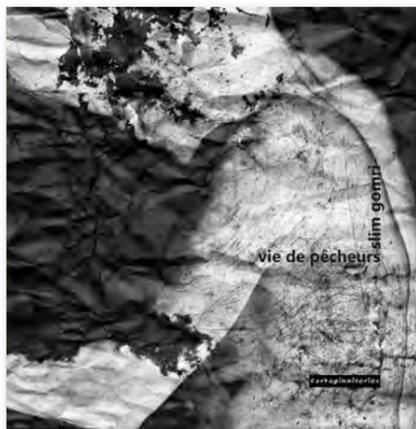
Lu pour vous

Slim Gomri Vie de pêcheurs

Raconter la vie des gens de mer que ce sont les pêcheurs de la Méditerranée par le texte et l'image aboutit avec Slim Gomri à un ouvrage qui mérite attention. Artiste visuel, de formation scientifique, il a initié sa pratique artistique par la photographie, en migrant vers d'autres matériaux et modes d'expression. Dans son livre Vie de pêcheur qu'il vient de publier aux Editions Carthaginoiseries, il réunit des œuvres photographiques traitées et des textes inédits de Aïcha Filali, Emna Ghézaiel, Samir Makhlouf et Luce Rudent.

«Ce travail photographique est inspiré de mon contact avec le monde des pêcheurs dans différentes villes du littoral tunisien, écrit l'auteur. Les pêcheurs en Méditerranée constituent une population qui lutte et qui survit dans des conditions très difficiles, voire précaires. C'est un monde d'hommes, rude, cru, menacé, combatif, généreux. Un monde contemporain qui semble pourtant surgir de l'Antiquité.»

«Sommes-nous encore dans le champ de la photographie ? s'interroge dans son texte Aïcha Filali. Est-il nécessaire de trancher et d'ancrer ces traces à un genre déterminé ? Avec toutes les licences débridées que permet la pratique de l'art dans sa version contemporaine, la question du statut ne semble pas très pertinente ni utile. Slim Gomri passe d'un ensemble de photographies classiques à une réécriture concrète de ses pêcheurs et migre vers de purs produits plastiques, tout à fait en phase avec les conduites présentes de l'art visuel où se mêlent les techniques et les matériaux, rapidement désignés par techniques mixtes.»



Vie de pêcheurs
de Slim Gomri
Editions Carthaginoiseries, octobre
2021, 64 pages, 50 DT



ATL Leasing, L'allié de votre succès



ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

Hommage à...

Abdelmajid Chaker

Un illustre disciple de Bourguiba

Taille élancée, regard séducteur et verbe soyeux, Abdelmajid Chaker, qui vient de nous quitter à l'âge de 94 ans, incarnait à la fois l'image du chef scout, du militant anticolonialiste, du jeune directeur du parti de Bourguiba, le Néo-Destour, du ministre et de l'ambassadeur. Jeune frère du martyr Hédi Chaker, il avait été nourri dès sa prime jeunesse, à Sfax, des valeurs du patriotisme, de l'engagement militant et du sacrifice. Avec Hamed Zeghal et Mansour Moalla, ses compagnons de route, il se lancera, sous la houlette du chef scout Taoufik Sellami (Le Tigre), dans la confection du journal clandestin *Al Kifah*, concocté avec Zakaria Ben Mustapha à Tunis, Hamed Karoui à Sousse et d'autres jeunes. L'impression et la diffusion les exposaient à de grands risques qui finiront par se confirmer.

Abdelmajid Chaker montera à Tunis préparer son bac au Sadiki. Il s'investira à fond dans la contestation militante et l'activisme politique, n'hésitant pas à encourager ses camarades à entreprendre des actions fracassantes contre l'occupant. La police le tenait déjà à l'œil et cherchait la première occasion pour l'arrêter. Etudiant en droit, faisant partie de l'équipe fondatrice de l'Union générale des étudiants de Tunisie (Uget), il ne tardera pas à tomber dans les filets de la police en 1952, subissant son lot de torture. Lourdemment condamné à 10 ans de prison, il retrouvera à la prison civile de Tunis ses camarades de lutte, Hamed Zeghal en tête. Sa chance a été d'avoir bénéficié d'une grâce deux ans après, en 1954, à la faveur d'une tentative d'apaisement des tensions à la veille de l'autonomie interne.

A peine libéré, Abdelmajid Chaker partira pour Aix-en-Provence, en France, compléter ses études en droit et militer au sein de l'Uget et la Fédération destourienne tunisienne. Comme beaucoup de jeunes militants de sa génération, il avait fait le choix de se rallier à Bourguiba dans son conflit avec Salah Ben Youssef.

La lourde tâche à la tête du parti

De retour à Tunis au lendemain de l'indépendance, Abdelmajid Chaker sera nommé en 1956 directeur du Néo-Destour, succédant à Taïeb Mehiri, qui a été désigné ministre de l'Intérieur. Alors qu'il n'avait pas encore 29 ans,



Boga
Cidre

Ne choisissez plus entre authenticité,
originalité et générosité, choisissez
Boga cidre !



PUBLICIS IMPACT



il devait à la fois fédérer les militants de la première heure et les jeunes montants, réussir la volonté de Bourguiba de convertir le parti de la lutte contre l'occupation à l'édification de l'Etat moderne, mobiliser les volontaires dépêchés à Bizerte en juillet 1961 pour réclamer l'évacuation de l'armée française et préparer le congrès du parti, tenu à Bizerte en octobre 1964. Outre ses charges à la tête du parti, Abdelmajid Chaker était élu député de Sfax (en 1959, puis réélu en 1964 et 1969), et maire de la ville (1960 -1966).

Bourguiba ne pouvait qu'être satisfait du mandat de six ans de son jeune disciple à la direction du

parti. Il le nommera le 3 avril 1963 secrétaire d'Etat à l'Agriculture avec pour ultime mission de préparer la nationalisation des terres appartenant aux colons français. L'évacuation agricole sera promulguée par la loi du 12 mai 1964. Mission accomplie, Abdelmajid Chaker sera nommé le 11 novembre 1964 secrétaire d'Etat à l'Information, fonction qu'il occupera jusqu'au 5 septembre 1966.

Alger, pour commencer...

Bourguiba cherchait une personnalité politique de premier plan pour l'envoyer comme ambassadeur à





Alger où Haouari Boumediene venait de prendre le pouvoir, en juin 1965, succédant à Ahmed Ben Bella. Il n'a pas oublié qu'Abdelmajid Chaker, alors qu'il était jeune avocat, avait assuré la défense de cinq grands dirigeants du Front de libération nationale algérien (Ben Bella, Boudhiaf, Khidher, Aït Ahmed et Lacheraf) kidnappés en plein vol par les autorités françaises, alors qu'ils se rendaient du Maroc en Tunisie. Leur avion était détourné vers Alger puis les chefs du FLN

ont été incarcérés à la prison de Fresnes, dans la proche banlieue parisienne. Plus encore, directeur du parti, il était en contact étroit avec les dirigeants algériens basés à Tunis et connaissait bien Boumediene.

Abdelmajid Chaker sera ainsi nommé ambassadeur à Alger. Cette affectation à l'étranger ne devait pas s'éterniser. Chaker gardera son siège de député et son mandat au sein du bureau politique du parti. Ce fut alors le point de départ d'une longue carrière

diplomatique. Vingt ans durant, il ira, après Alger, à Belgrade, où le maréchal Tito s'imposait à la tête de la Yougoslavie en chaire de non-alignement, puis à Stockholm, Madrid et Berne, la capitale de la Confédération suisse. Profondément affecté par la destitution de Bourguiba, le 7 novembre 1987, il quittera la scène politique, ne reprenant espoir qu'en 2011, mais ne pouvant apporter que son soutien à la famille destourienne. Allah Yerhamou. ■

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها



مساج الزورج



FOLLOW US



Hommage à...

Abdelbaki Hermassi

Le sociologue rattrapé par la politique et la diplomatie

Grand de taille, le verbe haut et la pensée bien exprimée : Abdelbaki Hermassi, qui vient de nous quitter à l'âge de 83 ans, aura été l'une des figures emblématiques de la sociologie tunisienne. Huit ans durant, il a été ministre de la Culture (1996-2004), avant de diriger pendant près d'une année le ministère des Affaires étrangères (2004-2005). Il laisse surtout le souvenir d'un sociologue rattrapé par la politique et la diplomatie. L'enfant de Feriana (Kasserine) fera de brillantes études : lycée Carnot de Tunis, licence en sociologie à la Sorbonne (1966) et doctorat en sociologie à la Sorbonne (1966) et PhD à l'Université de Californie à Berkeley.

Hermassi commencera alors un long parcours d'enseignant universitaire à Berkeley et à Tunis, multipliant la publication d'ouvrages de sociologie politique qui feront référence. Particulièrement son livre *Société et État au Maghreb* le fera largement connaître à l'international. Mais, ses divers articles parus dans de prestigieuses revues universitaires américaines et francophones révéleront une pensée fine et une analyse profonde. Ses interventions dans des enceintes universitaires et débats télévisés, notamment aux États-Unis d'Amérique, feront de lui un porte-parole avisé et apprécié de la Tunisie post-1987.

Mettant son large carnet d'adresses au service du pays, Abdelbaki Hermassi est rapidement rappelé par Ben Ali pour occuper de hautes fonctions. D'abord, au sein de la Direction des études du ministère des Affaires étrangères, pour mettre le pied à l'étrier, puis en tant qu'ambassadeur représentant permanent auprès de l'Unesco à Paris. De retour à Tunis, il sera nommé ministre de la Culture, puis des Affaires étrangères.

Abdelbaki Hermassi prendra alors le chemin d'Abu Dhabi, sollicité en qualité d'expert-conseiller auprès d'un centre d'études et de recherches. Il y restera quelques années avant de retourner en Tunisie. Il sera en effet désigné en 2008 président du Conseil supérieur de la communication, jusqu'à la dissolution de cette institution en 2011. ■



Écoutez-nous sur :

NABEUL
HAMMAMET
100.0
FM

CAP BON
GRAND TUNIS
104.1
FM



FM



MOBILE



WEB



PODCASTS



@RadioMedTunisie



RadioMedTN



Radio Med

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!



📍 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

🌐 www.radiomedtunisie.com

☎ (+216) 72 32 85 00

📞 (+216) 72 32 85 60

✉ marketing@radiomedtunisie.com

Les questions qui fâchent : prix, salaires et pouvoir d'achat

Dans quelques semaines tout au plus, le Président de la République et son gouvernement seront conduits à rechercher un accord avec les partenaires sociaux sur les prix, les salaires et le pouvoir d'achat. Sans cet accord, l'exécutif ne pourra pas honorer ses engagements éventuels auprès des partenaires étrangers et des institutions financières

internationales ou alors il devra passer en force au risque de déstabiliser le pays et d'aggraver ses problèmes économiques et financiers. Il ne pourra pas non plus assainir les finances publiques, maîtriser l'endettement et trouver des solutions pérennes au déficit des caisses de sécurité sociale sans déclencher une grave crise sociale dont les dégâts dépasseront, et de loin, les dégâts de la crise politique et institutionnelle en cours.



• Par Habib Touhami

Cependant, l'établissement de cet accord va être difficile à réaliser. Outre la réticence de certains acteurs socioéconomiques à faire revivre une politique contractuelle en hibernation depuis presque quarante ans, il n'existe pour l'heure aucun consensus sur les instruments de mesure et d'évolution des prix, des salaires et du pouvoir d'achat. En effet, l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'INS, censé mesurer l'inflation, est sérieusement mis en cause, aussi bien par les syndicats que par certains spécialistes et universitaires. De surcroît et en dehors d'un texte lapidaire datant de 1974, il n'existe aucun accord entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur les mécanismes d'ajustement des salaires en fonction des prix. Sans militer expressément pour l'adoption de la «scala mobile», on doit pouvoir rappeler ici que le salaire est un prix lui aussi et qu'il est inadmissible alors de laisser courir tous les prix sauf celui du travail.

S'agissant du pouvoir d'achat, le problème est nettement plus complexe. Le pouvoir d'achat d'un salaire ou d'un revenu correspond schématiquement à la quantité de biens et services que ce salaire ou ce revenu permet d'acquérir. Il est par nature différent selon la catégorie socioprofessionnelle, le milieu ou la tranche de dépense. Son évolution dépend de l'évolution de deux paramètres, le niveau des prix d'une part, le niveau des salaires et des revenus d'autre part.

Pour la Comptabilité nationale, l'évolution du pouvoir d'achat des ménages se mesure par la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'inflation. Si les revenus augmentent moins lentement que l'inflation, il y a baisse du pouvoir d'achat ; s'ils augmentent à un rythme supérieur à celui de l'inflation, il y a augmentation du pouvoir d'achat. Or la mesure des deux paramètres est jugée insatisfaisante ou inopérante.

C'est dire que toute négociation sérieuse sur les prix, les salaires et le pouvoir d'achat doit être précédée d'un accord sur les instruments de mesure des agrégats évoqués sinon elle n'aboutira à rien d'acceptable et de vraiment consistant. Il serait dommageable pour la concorde nationale d'esquiver ce problème ad vitam aeternam au nom de l'urgence ou de la complexité comme il serait dangereux pour la paix civile de signer un accord avec le FMI, la BM ou d'autres partenaires étrangers sans s'accoter solidement sur un compromis socioéconomique national qui répartirait plus équitablement et le revenu national et les sacrifices à consentir par chacun pour sortir le pays de la situation catastrophique dans laquelle il se trouve. ■

H.T.